



PLU
Plan Local d'Urbanisme



1-2

Etat Initial de l'Environnement

Octobre 2025



PRESCRIPTION

Délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2025

ARRET DU PROJET

Délibération du Conseil Municipal du

APPROBATION DU PROJET

Délibération du Conseil Municipal du



CAMPUS Développement
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
27, route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tel : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

SOMMAIRE

1. PREAMBULE – AVANT-PROPOS	5
1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET CONTEXTE	5
1.2. OBJECTIFS ET ENJEUX DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	6
1.3. METHODOLOGIE	6
2. ENVIRONNEMENT PHYSIQUE	7
2.1. TOPOGRAPHIE	7
2.2. SOLS ET SOUS-SOLS	8
2.2.1. GEOLOGIE	8
2.2.2. PEDOLOGIE.....	8
2.3. PAYSAGE ET PATRIMOINE LOCAL	9
2.3.1. LE GRAND PAYSAGE ET LES VUES	9
2.3.2. LES ENTITES PAYSAGERES	12
2.3.3. LE PATRIMOINE LOCAL	15
2.4. SYNTHESE – ENJEUX SUR L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE	16
3. EAU	18
3.1. HYDROLOGIE	18
3.1.1. HYDROLOGIE SURFACIQUE.....	18
3.1.2. MASSES D'EAU	21
3.1.3. EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT	21
3.2. REGLEMENTATION	25
3.2.1. SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE) – LOIRE-BRETAGNE	25
3.2.2. SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DES GESTION DES EAUX (SAGE) ALLIER-AVAL ET DORDOGNE-AMONT	26
3.3. SYNTHESE - ENJEUX SUR L'EAU	27
4. FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE	29
4.1. PERIMETRES ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX	29

4.1.1.	ZNIEFF DE TYPE I ET II.....	29
4.1.2.	ZONES NATURA 2000.....	31
4.1.3.	RESERVES NATURELLES NATIONALES.....	32
4.1.4.	LES SITES CLASSES ET INSCRITS.....	33
4.1.5.	LES ZONES HUMIDES.....	34
4.2.	LES TYPES DE MILIEUX NATURELS	35
4.3.	TRAME VERTE ET BLEUE	38
4.4.	SYNTHESE - ENJEUX SUR LE FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE	41
<u>5.</u>	<u>ENERGIE ET CLIMAT</u>	<u>44</u>
5.1.	CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL	44
5.1.1.	LE CADRE LEGISLATIF	44
5.1.2.	LES OBJECTIFS DU PNR DES VOLCANS D'Auvergne	45
5.2.	PRODUCTION ET CONSOMMATION D'ENERGIES RENOUVELABLES	45
5.3.	PROSPECTIVE CLIMATIQUE	47
5.4.	SYNTHESE - ENJEUX SUR L'ENERGIE ET LE CLIMAT	49
<u>6.</u>	<u>RISQUES ET SANTE-ENVIRONNEMENT</u>	<u>50</u>
6.1.	RISQUES NATURELS	50
6.2.	RISQUES TECHNOLOGIQUES	54
6.3.	NUISANCES ET POLLUTIONS	55
6.4.	SYNTHESE - ENJEUX RISQUES ET SANTE-ENVIRONNEMENT	57

1. PREAMBULE – AVANT-PROPOS

Le présent document s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Chambon-sur-Lac. Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, et plus particulièrement aux articles L151-4 et L104-1, le PLU doit comporter une évaluation environnementale. Celle-ci repose notamment sur l'analyse de l'état initial de l'environnement, étape préalable essentielle permettant d'identifier les enjeux environnementaux du territoire communal.

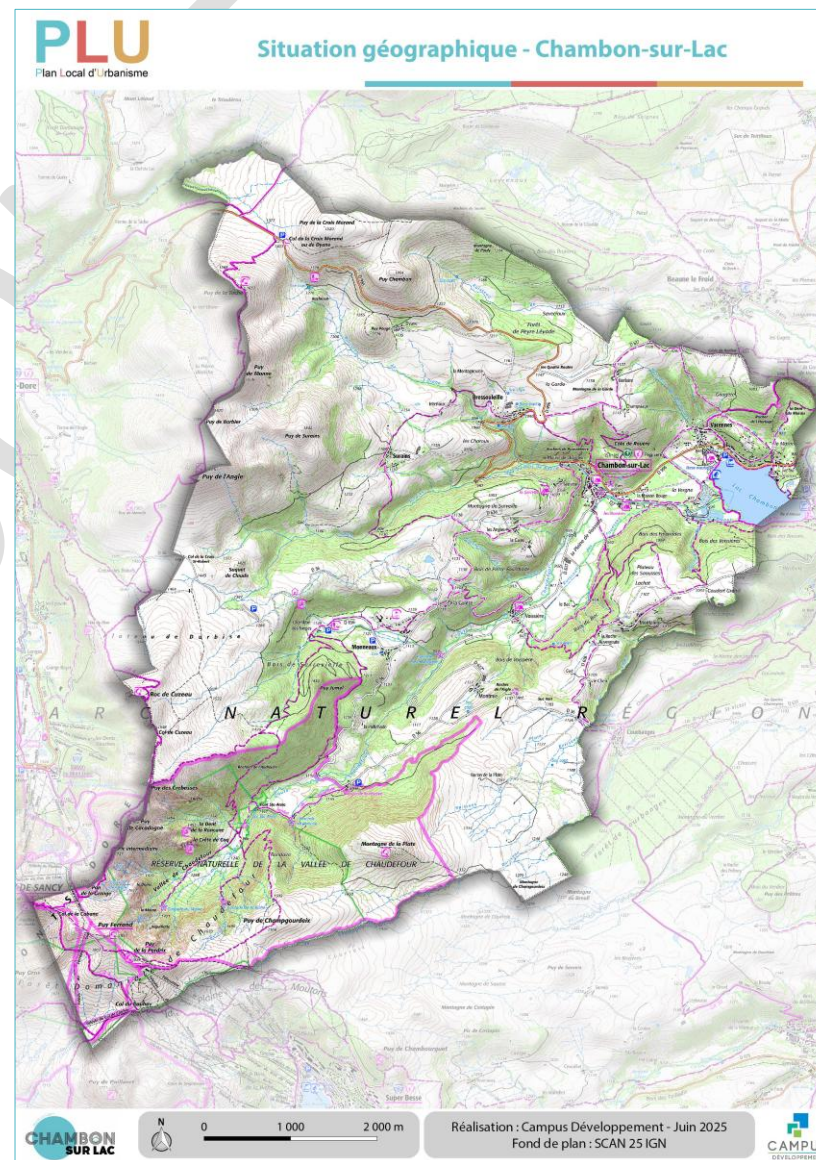
1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET CONTEXTE

Située au pied du Massif du Sancy dans un **cadre naturel exceptionnel** (réserve naturelle nationale de la Vallée de Chaudefour), la commune de Chambon-sur-Lac se situe à **42 km au Sud-Ouest de la métropole clermontoise**, au **cœur du Massif du Sancy**. La commune est notamment **desservie par la D996 et la D5** qui permettent une **accessibilité aisée à l'A75 et à la N89**.

La commune accueille **407 habitants en 2022**, avec une **progression depuis 2011**. L'**altitude varie de 873 m à 1 885 m** au sommet du Puy-de-Sancy. Chambon-sur-Lac s'étend ainsi sur **4693 ha dans un environnement de montagne**, notamment avec la **Vallée de Chaudefour** qui s'étend au Sud-Ouest. Le **Lac Chambon**, situé au Nord-Est de la commune, en limite avec Murol, **concentre les activités économiques et touristiques** du territoire. Le territoire se situe également à **proximité immédiate des stations de sports d'hiver de Superbesse et du Mont-Dore**.

Parcourue par **plusieurs ruisseaux et torrents**, notamment la **Couze Chambon** ainsi que le **ruisseau de Diane**, Chambon-sur-Lac s'inscrit dans un **cadre patrimonial naturel protégé de très haute qualité**.

Dans ce contexte, le Plan Local d'Urbanisme vise à **concilier la préservation des ressources naturelles et des paysages montagnards**, le **maintien d'une qualité de vie rurale** et l'**adaptation aux besoins d'attractivité touristique et économique** (notamment agricole) ainsi qu'aux **besoins en termes d'habitat, de foncier et de mobilité** pour les habitants du territoire.



1.2. OBJECTIFS ET ENJEUX DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

L'état initial de l'environnement est une des pièces essentielles, **d'aide à la décision**, du rapport de présentation des documents d'urbanisme. Il joue un double rôle : d'une part, il contribue à la **construction du projet par l'identification des enjeux environnementaux**, et d'autre part, il constitue le **référentiel nécessaire à l'évaluation et l'état de référence** pour le suivi des documents d'urbanisme.

L'état initial de l'environnement de la commune de Chambon-sur-Lac a pour objectif de **dresser un diagnostic précis des composantes naturelles** du territoire et des **enjeux écologiques** auxquels il est confronté. Cette démarche vise à **favoriser une gestion durable des ressources locales** et à **définir les priorités d'action en matière de protection de l'environnement**. Elle constitue un **support essentiel pour éclairer les décisions** prises dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Chambon-sur-Lac.

Les enjeux du document sont :

- Favoriser la compréhension du fonctionnement écologique du territoire ;
- Mettre en évidence les éléments environnementaux remarquables ;
- Identifier les contraintes environnementales à prendre en compte dans l'élaboration du PLU ;
- Exposer les risques naturels et technologiques ;
- Développer la thématique du changement climatique et analyser ses impacts à l'échelle locale ;
- Synthétiser les enjeux pour faciliter la prise de décision.

1.3. METHODOLOGIE

L'élaboration de l'état initial de l'environnement repose sur une **analyse des données environnementales disponibles et sur un travail de terrain**. Cet état initial de l'environnement fournit les **bases nécessaires pour la prise en compte des enjeux environnementaux** dans la **traduction réglementaire du PLU** ainsi que pour **l'évaluation environnementale du PLU**.

2. ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

2.1. TOPOGRAPHIE

L'analyse de la topographie est réalisée sur la base des **courbes de niveaux** et du **Modèle Numérique de Terrain** produit grâce aux **données RGE Alti de l'IGN**.

La commune de Chambon-sur-Lac se situe **au pied du Puy de Sancy, point culminant de la commune à 1 885 m**. Le paysage est **caractérisé par la Vallée de Chaudefour**, aux **pentés très abruptes** et parfois rocailleuses, ainsi que par les **crêtes du Sancy** et les **territoires d'estive à hauteur des cols de la Croix-Saint-Robert et de la Croix-Morand**. Ainsi, **l'organisation du territoire est structurée en fonction de la topographie**.

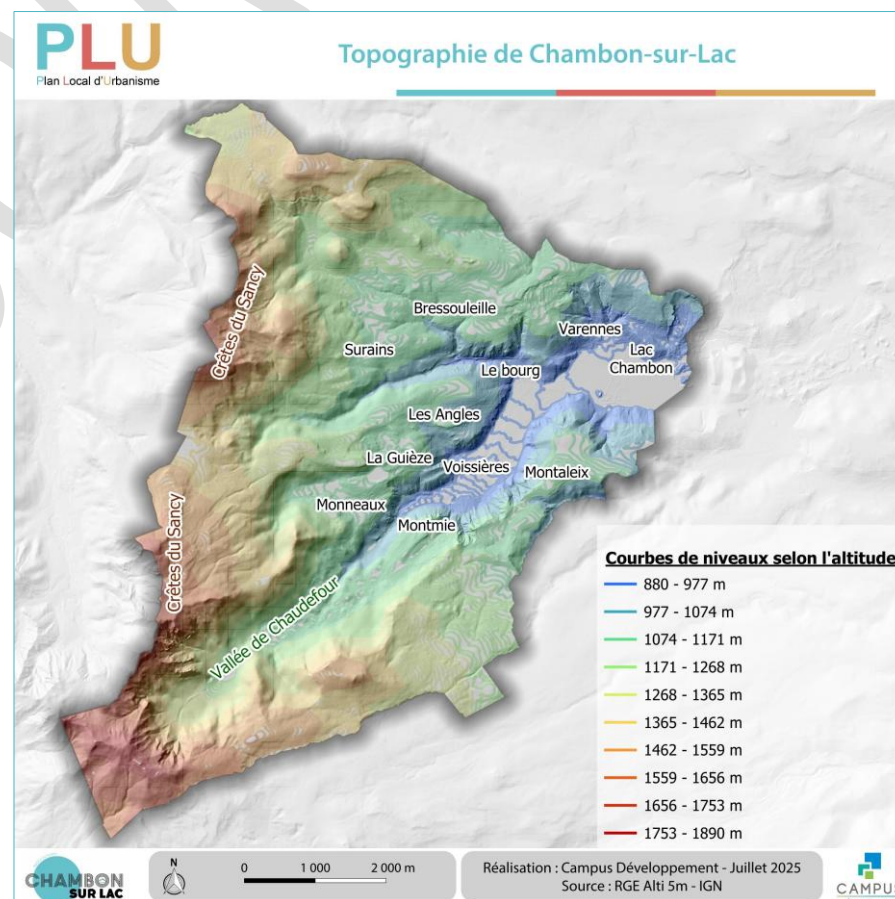
Le **bourg de Chambon-sur-Lac** est situé **au pied des montagnes environnantes à moins de 900 m d'altitude**. Le bourg est **globalement plat** dans sa partie ancienne mais une **légère pente** est à noter sur le **secteur urbain au Nord-Ouest, le long du ruisseau de bois de Benne**. Les **pentés fortes** ne représentent **pas une contrainte de développement** pour ce secteur. Le **village de Varennes**, situé à environ **885 m d'altitude**, est **concerné par une légère pente vers le Nord** et l'ancien château de Varennes.

Les **constructions autour du Lac Chambon** sont davantage **concernées par des enjeux topographiques**. En effet, la **pente augmente rapidement** au Nord à partir du front de lac et **contraint fortement l'implantation des constructions** dans le secteur du « *Marais* » situé à 950 m d'altitude environ. Ces espaces restent par ailleurs en partie naturels au vu de la complexité topographique.

Ainsi, ces **secteurs situés dans les vallées** correspondent aux points les plus bas de la commune, à une **altitude inférieure à 900 m**.

Le village de **Monneaux**, qui correspond à l'un des secteurs urbains importants du territoire, s'étend à **1 130 m d'altitude environ sur un plateau**. Les villages de **Montaleix, Montmie, Bressouleille, Les Angles, Surains et la Guîze** sont également **situés à environ 1 100 m d'altitude sur des petits plateaux**. En lien avec leur altitude, ces secteurs sont **souvent concernés par un enneigement important pendant la saison hivernale**.

Les villages de **Monneaux, Montmie, Voissières, Surains et les Angles** ne sont **pas concernés par des contraintes topographiques** puisqu'ils s'implantent sur des plateaux relativement peu accidentés ou dans des vallées. Les abords des villages de **Bressouleille, Montaleix et La Guîze** sont eux **plus pentus** et limitent les possibilités de développement urbain.



2.2. SOLS ET SOUS-SOLS

2.2.1. Géologie

L'analyse du contexte géologique de la commune a été réalisée à partir de la cartographie des différents types de sous-sols par le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières, service national de référence sur la géologie).

La commune de Chambon-sur-Lac se situe dans le **massif du Sancy**, les **Monts Dore**, **massif d'origine volcanique**.

La **géologie est très chahutée** : on y trouve des **secteurs granitiques**, essentiellement sur la partie Nord-Est de la commune, issues de **roches magmatiques** et des secteurs **constitués de roches volcaniques**, les **trachytoïdes** sur la majeure partie de la commune. Ces roches sont des **roches dures avec une bonne portance**.

Une petite partie de la géologie communale est constituée de **gravier et argile au Sud-Est**.

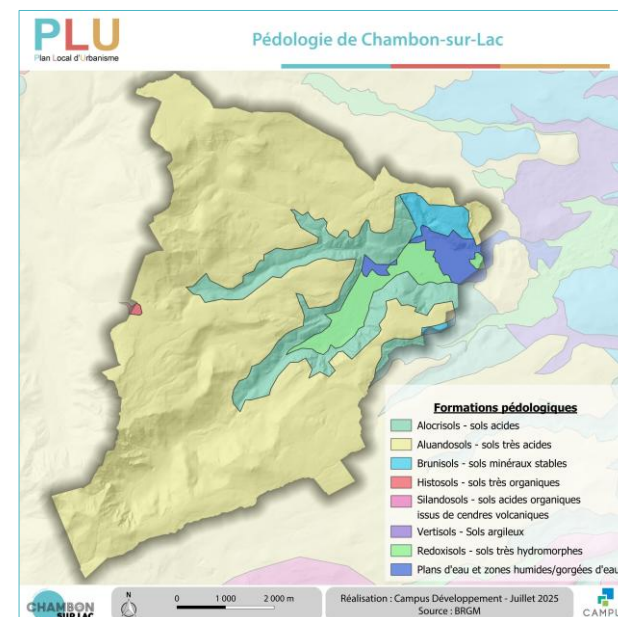
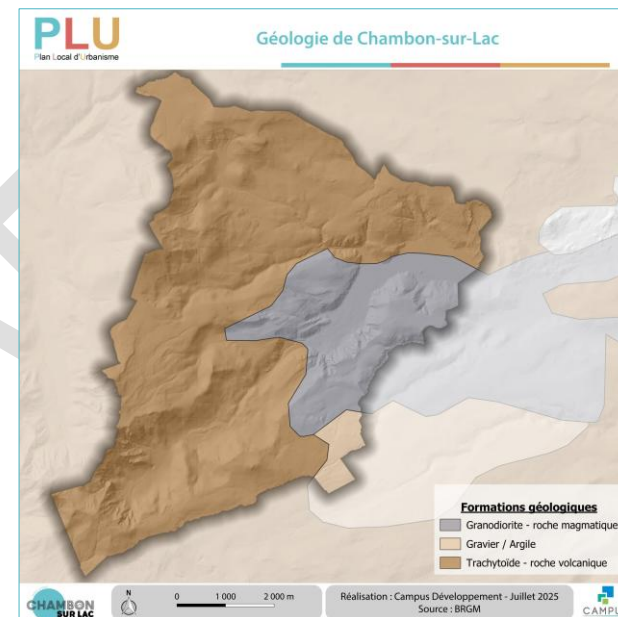
Globalement, le **contexte géologique** ne revêt **pas d'enjeux majeurs pour l'aménagement du territoire**.

2.2.2. Pédologie

L'analyse du contexte pédologique de la commune a été réalisée à partir de la cartographie des différents types de sols par le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières, service national de référence sur la géologie). Le territoire communal est concerné par **différents types de sols distincts** :

- Alocrisols et aluandosols : acides à très acides, peu propices aux cultures ;
- Brunisols : sols minéraux stables ne représentant pas de contraintes ;
- Histosols : sols très organiques peu stables sans portance ;
- Redoxisols – sols hydromorphes parfois instables ;
- Etendues d'eau et zones humides, sols gorgés en eau.

Globalement, le **contexte pédologique** ne revêt **pas d'enjeux majeurs pour l'aménagement du territoire**. Le bourg, le Sud de Varennes et le village de Voissières sont cependant concernés par des redoxisols qui peuvent s'avérer peu stables.



2.3. PAYSAGE ET PATRIMOINE LOCAL

2.3.1. Le grand paysage et les vues

■ Le grand paysage

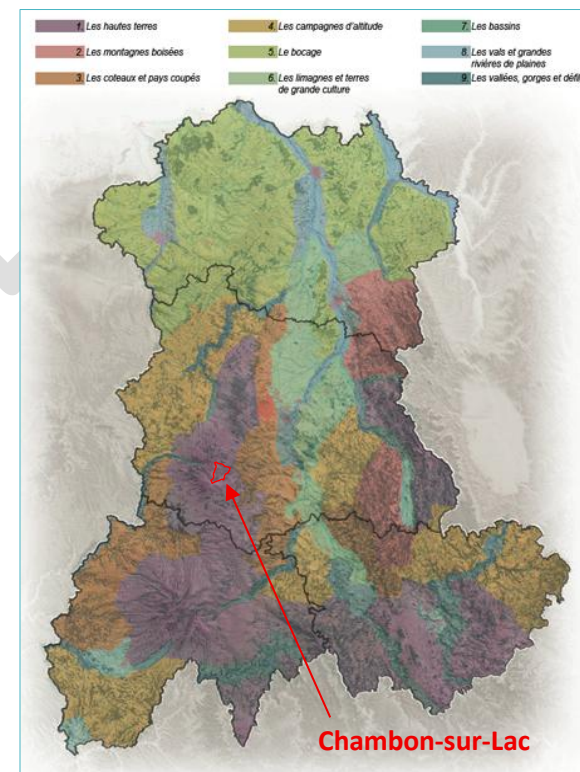
Située au Sud-Ouest du département du Puy-de-Dôme, la commune de Chambon-sur-Lac prend place **au cœur du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne**, dans un **territoire de moyenne montagne** fortement marqué par le volcanisme. Elle s'inscrit plus précisément dans la région des **Monts Dore**, au sein du **Massif du Sancy**, dont les paysages spectaculaires façonnent l'identité du Sud du département.

Le massif des **Monts Dore**, d'origine **volcanique**, s'est formé entre 5 millions et 250 000 ans avant notre ère. Son relief a ensuite été profondément remanié par les glaciations successives, qui ont sculpté de **larges vallées en auge** (comme la Vallée de Chaudefour ou celle de la Fontaine Salée) et donné naissance à des **lacs d'origine volcanique** ou glaciaire, dont le Lac Chambon. Ces formes géomorphologiques imposantes constituent aujourd'hui l'ossature du paysage.

Dominant l'ensemble du territoire, le **Puy de Sancy** (1 886 m), point culminant du Massif-Central, constitue un **repère visuel structurant**, visible à grande distance. Il confère une **monumentalité au paysage**, accentuée par les différences paysagères entre sommets, plateaux et vallées. L'approche de la commune, notamment depuis les axes D5 et D996, donne à voir une **composition paysagère spectaculaire**, où la **perspective vers les sommets souligne le contraste entre les reliefs abrupts et les espaces plus ouverts**.

La commune de Chambon-sur-Lac se situe à **l'extrémité de la Vallée de Chaudefour**, ce qui renforce la **qualité et la valeur patrimoniale** de ses paysages. Le **Lac Chambon**, en exutoire de la vallée, constitue un **élément majeur du paysage**, à la fois structurant, attractif et fortement investi par les usages touristiques.

Le **développement touristique**, amorcé dans la seconde moitié du XXe siècle, a laissé son **empreinte dans le paysage** avec **l'implantation d'infrastructures imposantes** (remontées mécaniques, hébergements touristiques, routes d'accès). Néanmoins, l'échelle du massif et la vigilance portée à la qualité des aménagements permettent aujourd'hui de préserver un **paysage globalement harmonieux**.



Familles de paysage - ©Atlas Régional des Paysages d'Auvergne



Vue sur le Massif du Sancy - ©Camping Auvergne

L'Atlas Régional des Paysages d'Auvergne classe le territoire dans la catégorie des "**Hautes Terres**", qui englobe les **grands ensembles volcaniques** du centre de l'Auvergne (Monts Dore, Monts Dôme, Monts du Cantal). Cette unité paysagère se caractérise par :

- Une forte présence du relief ;
- Une faible densité bâtie ;
- Des paysages ouverts ou semi-ouverts structurés par les estives d'altitude et les pâturages ;
- Une forte valeur perceptive et identitaire.

L'ensemble de ces éléments confère au territoire communal un **paysage de montagne marqué**, dont la perception oscille entre « **beauté naturelle** », **héritage géologique et activité humaine**. Ce paysage constitue un **patrimoine vivant, support d'attractivité** mais également **vulnérable** face aux mutations climatiques, au développement touristique ou encore à la déprise agricole. Enfin, durant la saison hivernale, l'enneigement modifie la perception du paysage.

■ Les vues vers le grand paysage

Depuis le territoire communal, le **relief imposant du Massif du Sancy** structure fortement les perceptions visuelles. Il forme une **enceinte naturelle** qui referme l'horizon et encadre le regard, créant ainsi un sentiment d'enclavement mais aussi une **forte appartenance identitaire**.

Néanmoins, depuis les secteurs d'altitude, de **nombreuses ouvertures visuelles** permettent d'**appréhender le grand paysage** environnant. Ces points de vue depuis les sommets et points hauts offrent des **perspectives lointaines sur les massifs montagneux environnants** ainsi que vers les **plateaux et vallées**.

— Les vues vers la Chaîne des Puys et les Monts Dôme

Depuis les sommets, notamment le Puy de Sancy ainsi que le Puy Ferrand et le Puy de la Perdrix, les **Monts Dôme sont perceptibles**.

Offrant une **perspective différente par rapport** aux perceptions depuis la **métropole clermontoise** et la faille de la Limagne, le **Puy-de-Dôme** est tout de même **reconnaissable** et constitue un **point de repère visuel**.

La Chaîne des Puys s'étend au Nord avec tous ses volcans. Ces vues renforcent l'.



Vue vers les Monts Dômes depuis les hauteurs de Chambon-sur-Lac - ©Campus Développement



Vue vers les Monts Dômes depuis le Puy de Barbier - ©Google Street View

— Les vues vers les Monts du Cantal

Les **Monts du Cantal** sont également **perceptibles depuis les sommets du Massif du Sancy**.

Situé au cœur du Cantal, les Monts du Cantal, avec pour sommet le **Puy Mary** culminant à 1 783 m, correspondent également à un **repère visuel important**. Ce massif clôt le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

Séparé du Massif du Sancy par le plateau du Cézallier, ce massif volcanique ressemble aux Monts Dore.



Vue vers les Monts du Cantal depuis le Puy de la Perdrix - ©Google Street View



Vue vers les Monts du Cantal depuis le sommet du Puy de Sancy - ©Google Street View

— Les vues vers les vallées et plateaux ruraux

Depuis les sommets, des **vues panoramiques vers les plateaux naturels et ruraux du Cézallier** ainsi que vers les **campagnes d'altitude** et la **faille de la Limagne** sont présentes et renforcent l' et du **PNR des Volcans d'Auvergne**.

Ces espaces sont propres au Sud du Puy-de-Dôme sont **caractérisés par des boisements plus importants** et par un **bocage qui se fait plus présent**.



Vue vers les plateaux à l'Est depuis le Puy de la Perdrix - ©Google Street View



Vue vers les plateaux au Sud depuis le Puy Ferrand - ©Google Street View

2.3.2. Les entités paysagères

En lien avec le caractère montagnard et le relief, la commune de Chambon-sur-Lac est constituée de **plusieurs entités paysagères**. Ces entités paysagères distinctes participent à la **richesse paysagère et patrimoniale** du territoire ainsi qu'à l'attractivité touristique.

■ Le Lac Chambon

Situé au Nord-Est du territoire communal, le **Lac Chambon** s'est formé il y a environ 10 000 ans, à la suite d'une coulée de lave ayant barré la vallée. Il s'étend aujourd'hui sur une **superficie d'environ 60 hectares**.

La **rive Nord**, en pente douce, est **aménagée** et accueille **plusieurs équipements touristiques** (hôtels, campings, restaurants, bases de loisirs), ainsi que des zones résidentielles. À l'inverse, la **rive Sud**, plus escarpée, demeure largement **naturelle et boisée**, notamment au niveau du Bois des Bouves. La **rive Ouest** est **naturelle** et est **occupée par les ouvrages de gestion de la qualité de l'eau**. 2 îles figurent au cœur du Lac.

Les **abords du lac**, bien que ponctuellement pentus, offrent des **ouvertures visuelles vers les sommets du Massif du Sancy**, participant à une mise en scène paysagère remarquable. Inscrit dans un **cadre naturel préservé**, le lac constitue un **repère identitaire fort pour la commune**, à la fois support de loisirs, élément paysager structurant à l'interface des caractéristiques géologiques, naturelles et des activités humaines.



Vues vers le Massif du Sancy depuis le Lac Chambon - ©Office de Tourisme du Sancy

■ La Vallée de Chaudefour

La **Vallée de Chaudefour** correspond au **second marqueur identitaire de la commune**. Située au Sud et s'étendant sur **plus de 800 ha**, elle ferme le territoire communal. Elle est l'une des 3 vallées glaciaires du Massif du Sancy. Les **parties hautes du site** correspondent à des **pentres raides et à des ravines abruptes**. Le **bas de la vallée** est occupé par des **prairies pâturées et de fauche**. Les **versants** sont occupés par des **boisements principalement constitués de hêtraies**. Des pelouses, des landes et des tourbières de pente sont également présentes sur les versants.

La Vallée de Chaudefour compte **plusieurs cascades** (cascades de la Biche, de Pérouse ou du Moine) ainsi que des **dykes volcaniques** (Crête du Coq, Dent de la Rancune...). Ces éléments participent au **patrimoine exceptionnel du site**. Lieu prisé des randonneurs, la Vallée de Chaudefour est un **site préservé au pied du Puy de Sancy**.



Vue depuis la Vallée de Chaudefour - ©Office de Tourisme du Sancy

■ Les boisements

La commune de Chambon-sur-Lac est **recouverte de nombreux boisements** sur environ 1/3 de la surface communale. Situés dans les **vallées de basse altitude**, ils sont majoritairement constitués de **feuillus (hêtres...)** et de **résineux (épicéas, sapins pectinés...)**. Les boisements les plus importants sont le **bois des Bouves** ainsi que les **boisements situés dans la Vallée de Chaudefour** et **le long des vallées de la Couze Chambon** et de la **Couze Surains**.

En accompagnement de ces cours d'eau, les **boisements renforcent le caractère naturel préservé** du Massif du Sancy. Ils **ferment parfois les vues** et **renforcent le sentiment d'appartenance au territoire**. Ils participent également, en tant que réservoirs de biodiversité, à la préservation des habitats naturels.

■ Les estives et les landes

En lien avec le caractère montagnard, le territoire de Chambon-sur-Lac rassemble **plusieurs estives et landes** situées à plus de 1000 voire 1500 m d'altitude. Elles sont **situées sur les plateaux d'altitude** en contrehaut de la Vallée de Chaudefour et des vallées formées par les cours d'eau jusqu'aux cols de la Croix-Saint-Robert et de la Croix-Morand. Parfois occupées par des **bruyères et des tourbières**, elles servent de **pâturages pour les animaux** à la belle saison.

Ces **espaces préservés de l'urbanisation** sont les **marqueurs d'une activité agricole pastorale historique et traditionnelle** encore importante et **faisant partie de l'identité du territoire**. Ces espaces ouverts mettent en valeur le relief et les sommets en contrastant avec les milieux fermés présents dans les vallées.



Estives et landes au niveau du Col de la Croix-Saint-Robert -
©Cabinet Frantz-Derlich

■ Les prairies de vallée

Entre Voissières et le bourg et jusqu'à Varennes, le territoire est recouvert par des **prairies à usage agricole pastoral**.

Globalement **plat et constitué de milieux ouverts**, ce secteur offre des **vues vers les hauteurs et les sommets** formant les contreforts de la Vallée de Chaudefour.

Cet espace est encore **relativement épargné par l'habitat dispersé** et conserve un **caractère naturel préservé**.



Prairies et pâturages le long de la vallée de la Couze Chambon - ©Google Street View

■ Les cours d'eau

La commune est traversée par **plusieurs ruisseaux** qui prennent leur source depuis les sommets du Massif du Sancy : **Couze Chambon, Couze Surains**, ruisseau de Diane, ruisseau de Voissières... Ces ruisseaux sont, la majeure partie du temps, **marqués par des débits faibles** et des lits réduits. **Majoritairement bordés par des ripisylves**, ces ruisseaux sont **peu visibles**, mis à part dans le bourg et à proximité du Lac Chambon. Ils ne **marquent pas durablement les vues paysagères**.

■ Les sommets et les crêtes

Le territoire de Chambon-sur-Lac est **ceinturé par une série de sommets reliés par des crêtes**. Parmi eux figurent le **Puy Ferrand, le Puy de la Perdrix, le Puy de Sancy, le Roc de Cuzeau, le Puy de l'Angle, le Puy du Barbier, le Puy de Monne ou encore le Puy de la Tache**. Ces reliefs, dont l'altitude varie de 1 500 à 1 885 mètres, incarnent l'image typique du Massif du Sancy et composent un **arrière-plan paysager remarquable**, visible depuis de nombreux points d'observation à l'échelle régionale.

À l'exception du Puy de la Perdrix, équipé de remontées mécaniques liées à la station de Super-Besse, l'ensemble de ces **sommets** demeure **libre de tout aménagement important**. Leur **caractère naturel** et leur **état de préservation** contribuent fortement à la **qualité paysagère** et à la **valeur identitaire** du Massif du Sancy.

■ Les cols

La commune de Chambon-sur-Lac est **traversée par deux cols routiers** qui relient la commune au Mont-Dore et à la Bourboule.

Le **col de la Croix-Saint-Robert** est situé à 1 450 m d'altitude, entre le Roc de Cuzeau et le Puy de l'Angle, culminant tous deux à 1 730 m. Depuis le passage du col sur la D36, le paysage de montagne est préservé et aucune urbanisation n'est visible. C'est un site préservé et calme.

Le **col de la Croix-Morand** est situé à 1 400 m d'altitude, entre le Puy de la Croix-Morand (1 520 m) et le Puy de la Tache (1 630 m). Emprunté par la D996, il est plus aménagé (parking, restaurant). Il correspond à un point de passage important et reconnu.

Ces deux cols sont également des **marqueurs identitaires du territoire**.

■ Les espaces urbains

Le paysage est également **marqué en partie par les espaces urbains**. Les **entités urbaines principales** sont le **bourg** et le secteur de **Varennes-Lac Chambon**. Le bourg est marqué par un tissu urbain homogène et dense constitué de constructions anciennes. Le secteur de Varennes-Lac Chambon comporte des constructions plus récentes et des volumes bâtis plus importants (en lien avec l'activité touristique).

Les **villages** (Montaleix, Montmie, Bressouleille...) sont également denses et constitués d'habitat ancien. Le village de **Monneaux** diffère un peu car il est plus diffus et comporte de nombreuses constructions récentes. Quelques constructions, notamment à usage agricole, sont dispersées sur le territoire. Des burons de montagne sont également à noter et renforcent l'identité montagnarde de la commune.

Globalement, la commune est **préservée de l'étalement urbain** et de l'habitat diffus. Les espaces urbains sont relativement contraints spatialement. De plus, grâce au relief, les **espaces urbains ne marquent pas les vues paysagères**.



Puy de la Tache - ©Office de tourisme du Sancy



Buron du col de la Croix-Morand - ©Les Bonheurs de Sophie

2.3.3. Le patrimoine local

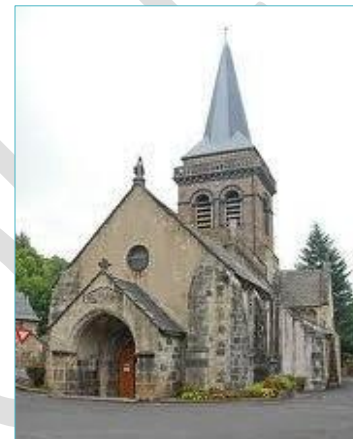
■ Le patrimoine bâti et architectural

Chambon-sur-Lac possède un **patrimoine bâti relativement important**. Les espaces urbains sont tout de même constitués de **bâti traditionnel de qualité** qui met en œuvre les **matériaux locaux**, notamment la **Pierre volcanique** et la **lauze**.

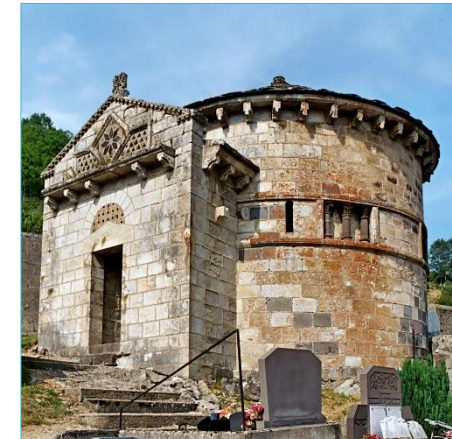
Ces constructions sont relativement homogènes et **témoignent du passé architectural** du territoire. Elles participent à **l'identité montagnarde des Monts Dore** et concourent à l'attractivité touristique.



Château de Varennes - ©Office de tourisme du Massif du Sancy



Eglise Saint-Etienne - ©Commune de Chambon-sur-Lac



Chapelle funéraire - ©Wikipédia

Les **principaux éléments de patrimoine vernaculaire** sont le **château de Varennes**, situé au Nord du secteur éponyme, ainsi que **l'église Saint-Etienne** et la **chapelle funéraire**. Ces éléments sont des **marqueurs identitaires du territoire** pour les habitants de Chambon-sur-Lac.

■ Le patrimoine naturel remarquable

Le **patrimoine naturel** est le **moteur de l'attractivité de la commune de Chambon-sur-Lac**. Au vu des **périmètres environnementaux présents** (ZNIEFF, Natura 2000, Réserve Naturelle Nationale), des **caractéristiques paysagères** et de **l'attrait touristique**, la quasi-totalité de la commune est considérée comme **porteuse d'un patrimoine naturel remarquable**. Les sites majeurs sont le **Lac Chambon**, la **Vallée de Chaudefour**, les **boisements**, les **cours d'eau** et les **cascades**, les **prairies** et **estives**...

Ces sites accueillent une **biodiversité remarquable**, aussi bien **faunistique que floristique**, avec des **espèces rares protégées** et même des **espèces endémiques**. Cette **richesse naturelle du vivant** fait également partie des **marqueurs identitaires du territoire du Massif du Sancy**.

2.4. SYNTHESE – ENJEUX SUR L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

	Principaux constats	Principaux enjeux
Topographie	- Une commune de montagne marquée par le relief et les pentes fortes : - Un bourg globalement plat ; - Un village de Monneaux s'inscrivant sur un plateau d'altitude ; - Des enjeux topographiques importants au vu de relief autour de Varennes et du Lac Chambon ainsi qu'à Bressouleille, Montaleix et la Guièze.	- Prendre en compte la topographie et le relief dans le développement des secteurs urbanisés - Prendre en compte les risques liés à la topographie (mouvements de terrains...)
Sols et sous-sols	- Une géologie chahutée liée à l'activité volcanique passée : - Des roches volcaniques qui concernent la majeure partie de la commune ; - Un granit d'origine magmatique à l'Est de la commune. - Des sols diversifiés liés au passé volcanique ainsi qu'aux cours d'eau : - Les villages de Varennes et Voissières sont concernés par des sols pouvant s'avérer peu stables ; - Des enjeux, contraintes et risques relativement réduits.	Prendre en compte la stabilité des sols, notamment à Varennes et à Voissières

Paysage et patrimoine local	— Une commune située au pied du Puy de Sancy et au cœur des Monts Dore ; elle est également localisée au cœur du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne — Des paysages préservés et remarquables perceptibles depuis des points éloignés : Puy de Sancy, Puy Ferrand, Puy de la Perdrix, Vallée de Chaudefour... — Des vues vers les Monts Dôme, les Monts du Cantal et les plateaux et vallées environnants — Des entités paysagères distinctes d'une grande richesse paysagère et patrimoniale : ▪ Le Lac Chambon et la Vallée de Chaudefour en tant que principaux marqueurs identitaires du territoire ; ▪ Des sommets et des cols qui marquent le paysage et servent de repères visuels ; ▪ Des espaces naturels diversifiés et préservés (boisements, estives et landes, prairies de vallée, cours d'eau...) ; ▪ Des espaces urbains anciens (sauf Monneaux), plutôt homogènes et peu concernés par l'étalement urbain et l'habitat diffus. — Des spécificités paysagères particulières : ▪ L'influence des sommets et du Massif du Sancy sur les vues paysagères, en lien avec l'identité montagnarde du territoire ; ▪ La préservation des espaces et la limitation de l'urbanisation pour préserver la richesse patrimoniale et la biodiversité du massif ; ▪ L'organisation du territoire autour de 2 sites majeurs (Lac Chambon et Vallée de Chaudefour) reconnus et protégés par différents périmètres environnementaux et institutionnels (Natura 2000, sites inscrits, Réserve Naturelle Nationale...). — Un patrimoine bâti et architectural préservé et un patrimoine naturel remarquable préservé : ▪ Une qualité architecturale traditionnelle et historique avec le château de Varennes, l'église et la chapelle funéraire ; ▪ Un patrimoine naturel reconnu et classé (ZNIEFF, Natura 2000, Réserve Naturelle Nationale) qui accueille une biodiversité faunistique et floristique remarquable avec des espèces protégées et endémiques.	— Préserver les espaces agricoles ouverts pour conserver une activité pastorale dans les estives et conserver les vues paysagères — Limiter les influences des entités urbaines et de leur développement sur le paysage et les espaces naturels — Mettre en valeur les vues paysagères vers les sommets depuis les vallées et le Lac Chambon — Préserver les secteurs d'altitude de toute urbanisation pour préserver les espaces naturels et pastoraux et les vues paysagères — Préserver les cours d'eau, les cascades et les boisements qui nourrissent les paysages et sont les piliers de la biodiversité — Préserver les abords naturels du Lac Chambon, notamment au Sud et à l'Ouest — Encadrer les projets de création d'équipements touristiques pour limiter les impacts sur le paysage
---	--	--

3. EAU

3.1. HYDROLOGIE

3.1.1. Hydrologie surfacique

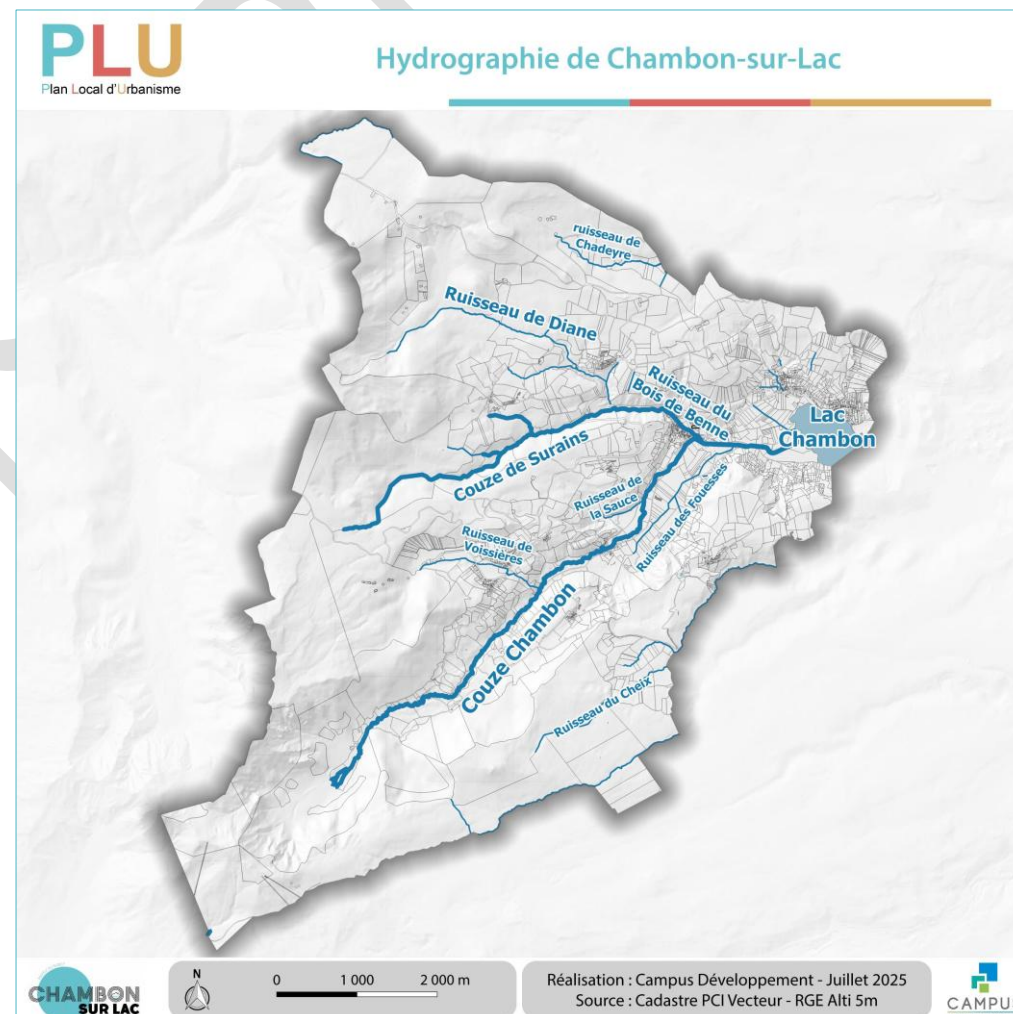
■ Les cours d'eau

Rattachée au **grand bassin hydrographique français Loire-Bretagne**, Chambon-sur-Lac est située à la **source du bassin versant de la Couze Chambon**.

Elle est irriguée par un **réseau hydrographique riche et dense**, constitué par de nombreux ruisseaux plus ou moins permanents et par des cours d'eau avec des crues à caractère torrentiel : des Couzes. Bien que La **Couze Chambon** soit alimentée le long de son cours par de nombreux ruisseaux qui l'influencent, elle résulte principalement de la **confluence de deux ruisseaux, la Couze de Surains**, qui prend sa source au Puy de l'Angle et se jettent dans le ruisseau de Bois de Benne, et la **Couze de Chaudefour**, qui prend sa source dans la Vallée de Chaudefour. La Couze de Chaudefour est alimentée par les ruisseaux, torrents et cascades qui descendent des plateaux et crêtes du Sancy.

La commune est également **parcourue par plusieurs ruisseaux** : ruisseau de Diane (qui devient ensuite le ruisseau du Bois de Benne après la confluence avec la Couze de Surains et traverse le bourg), ruisseau de Chadeyre, ruisseau de la Sauce, ruisseau des Fouesses et ruisseau du Cheix.

Globalement, la **majorité des cours d'eau ont le Lac Chambon pour exutoire** avant de s'en évacuer via la Couze Chambon.



■ Les plans d'eau

— Focus sur le Lac Chambon

La commune est bien évidemment concernée par le **Lac Chambon**, d'une superficie de **60 ha** et **peu profond** (4m). C'est un **lac naturel de barrage volcanique** qui accueille de nombreuses activités (baignades, pédalos, balades autour du lac...).

➤ Qualité des eaux du Lac Chambon

En parallèle de l'étude de fonctionnement et de programmation du Lac Chambon menée par le département du Puy-de-Dôme, un **diagnostic environnemental** du secteur du Lac Chambon a été réalisé.

Sur la qualité de l'eau, l'étude rappelle que le SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 indique que la **qualité écologique du Lac Chambon est médiocre**. Cependant, les éléments biologiques et physico-chimiques sont en état moyen tandis que l'état concernant les polluants spécifiques est très bon.

Sur les dernières décennies, de **nombreux aménagements ont été réalisés** :

- **Création d'un bras de dérivation menant à un bassin de rétention des limons** (appelé l'estomac) en 1995 ;
- **Création d'une digue aux points d'exutoire de la rivière** en 1996 ;
- **Création d'une zone d'expansion des crues et de récupération via 6 bassins** en 2009.

Ces aménagements ont permis **d'améliorer la situation écologique** mais **plusieurs pressions s'exercent encore** sur le Lac Chambon :

- **Dépôts et gestion des sédiments** liés à la Couze Chambon, bien qu'en partie récupérés par l'estomac et les bassins de sédimentation ;
- **Eutrophisation du milieu aquatique**, qui entraîne la prolifération de cyanobactéries et des fermetures de baignade (par exemple durant l'été 2025) ;
- **Erosion des berges**, en raison des courants traversant le Lac, en partie gérée par des solutions d'appoint d'enrochement des zones les plus touchées.

Cette étude propose plusieurs solutions techniques : gérer les sédiments en amont dans la Couze Chambon en restaurant l'espace de divagation/débordement et en pratiquant le reméandrage, réduire les émissions de phosphore liées aux activités agricoles, notamment en collectant les eaux de lavage et en installant des abreuvoirs.

La **qualité des eaux du Lac Chambon** est un **enjeu important** car elle détermine ainsi la **qualité de la Couze Chambon en aval du lac** et a un **énorme impact sur l'activité touristique de Chambon-sur-Lac** et de l'ensemble du massif du Sancy, particulièrement en saison estivale. Des aménagements et projets portés par le département du Puy-de-Dôme sont en cours.

Mesures	Statut
Qualité des éléments biologiques	Moyen
Qualité des éléments physico-chimique	Moyen
Qualité des polluants spécifiques	Très bon
Etat écologique	Médiocre

Qualité de l'eau du Lac Chambon - ©Diagnostic environnemental – Etude de fonctionnement et de programmation du Lac Chambon – Département du Puy-de-Dôme

— Les autres étendues d'eau

Mis à part le Lac Chambon et les étangs liés (étang des Vergnes...), la commune de Chambon-sur-Lac comporte **assez peu de plans d'eau**. Un plan d'eau est situé au Sud de Montaleix, au lieu-dit le Cheix, sur une surface de 1 100 m² environ. Un ancien plan d'eau asséché est situé au Nord de Monneaux, sur les hauteurs. Une petite mare se situe à Bressouleille. Globalement, ces **plans d'eau sont de surface et d'importance réduite**.

— La protection des plans d'eau en zone de montagne

Tous ces **plans d'eau** sont **concernés par les dispositions de l'article L122-12 relatif à la protection des abords des rives des plans d'eau en zone de montagne**. Ces **périmètres** seront **pris en compte au sein du PLU** afin de **protéger les rives**. Certains plans d'eau peuvent être exclus en fonction de leur faible importance. Néanmoins, conformément au Code de l'Urbanisme, Le PLU peut autoriser certaines constructions ou installations à l'intérieur de ces périmètres par dérogation au titre de l'article L122-14 du Code de l'Urbanisme.

3.1.2. Masses d'eau

La commune de Chambon-sur-Lac est concernée en très grande majorité par le **SAGE Allier Aval** (94 % du territoire) ainsi qu'en petite partie par le SAGE Dordogne Amont (6 %, uniquement sur les crêtes du Sancy où il n'y a pas de cours d'eau ni de masses d'eau directement).

Selon le SAGE Allier-Aval, la commune est incluse dans le **sous-bassin versant Les Couzes d'une surface de 776 km²**. Par rapport au SAGE, la commune est concernée par les masses d'eau de surface suivantes :

- La **Couze Chambon** (FRGR2249) et ses affluents depuis la source jusqu'au Lac Chambon ;
- La **Couze Chambon** (FRGR2059) et ses affluents (Surains et Chaudesfour) depuis le Lac Chambon jusqu'à la confluence avec l'Allier ;
- Le **Lac Chambon**, dont une partie se situe également sur la commune de Murol.

La commune de Chambon-sur-Lac est concernée par **5 masses d'eau souterraines** :

- La **masse d'eau souterraine Margeride BV Allier** (FRGG049) ;
- La **masse d'eau souterraine Sables, argiles et calcaires du Tertiaire de la Plaine de Limagne** (FRGG051) ;
- La **masse d'eau souterraine Massif du Cantal BV Loire** (FRGG096) ;
- La **masse d'eau souterraine Massif du Cézallier BV Loire** (FRGG097) ;
- La **masse d'eau souterraine Massif du Mont Dore BV Loire** (FRGG098).

Même si le SAGE juge que les **masses d'eau** sont de **bonne qualité**, des **problématiques concernant la qualité des eaux du Lac Chambon** sont à noter et sont en parties dues à la Couze Chambon et à ses affluents : **sédimentation, eutrophisation, développement de cyanobactéries, érosion des berges...** Des **opérations**, notamment portées par le département du Puy-de-Dôme, **sont en cours** afin de pallier ces problèmes. Les enjeux en termes de biodiversité et les enjeux touristiques sont importants.

3.1.3. Eau potable et assainissement

Le **Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise** est chargé de la production, du stockage, du traitement et de la distribution de l'eau potable ainsi que de l'assainissement non collectif sur la commune. Pour l'assainissement collectif, la commune est responsable de la collecte et le traitement est géré en délégation par le SIVU Amont Couze Chambon.

■ L'eau potable

Selon les données Cart'eaux de l'ARS, **26 points de captages actifs** sont recensés sur la commune.

Parmi ceux-ci, **24 sont publics** dont les **captages de Dyane, de Durbise**, de Font Pretaret, de Beaune et de Tirecul. **L'alimentation en eau potable** de la commune s'effectue par le **captage de Diane et le captage de Durbise**. Certains captages desservent logiquement les communes alentours (Besse-et-Saint-Anastaise, Murol...).

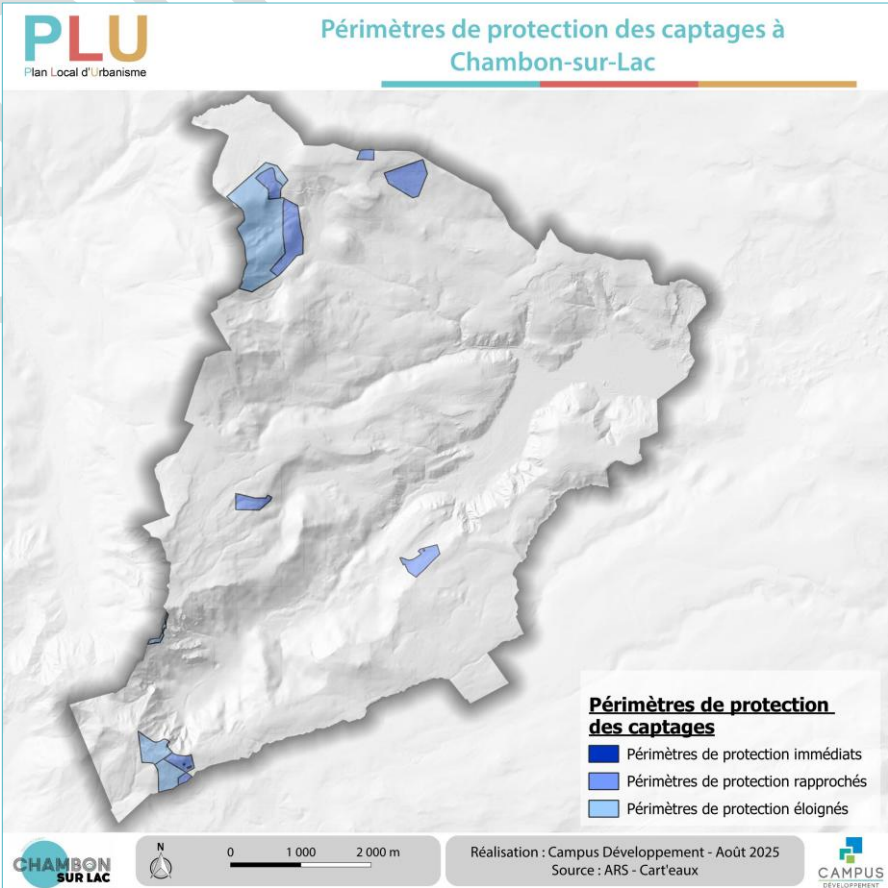
2 captages collectifs privés sont également recensés à Montmie et au niveau du col de la Croix-Morand.

Ces captages font pour la plupart l'objet de **périmètres de protection des captages** (*immédiats, rapprochés ou éloignés*). Actuellement, ces **périmètres ne concernent pas les secteurs urbanisés et habités** de Chambon-sur-Lac. Ces périmètres seront pris en compte et protégés au sein du PLU.

Globalement, **l'eau de la commune** est de **bonne qualité** et ne présente **pas de risques particuliers** pour les habitants même si des indicateurs sont à surveiller (entérocoques, bactéries...).

Quelques captages inactifs/abandonnés sont également situés sur le territoire communal.

Qualité de l'eau potable selon le secteur - ©SME Issoire	Chambon des Neiges, Monneaux, Montaleix et Voissières	Le bourg, Bressouleille, le Lac, le Marais, Varennes, Surains	Chambon -sur-Lac vers Murol
Conclusions sanitaires	Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité et non conformes aux références de qualité		
Conformité bactériologique	Oui		
Conformité physico-chimique	Oui		
Respect des références de qualité	Non		



■ L'assainissement

— L'assainissement collectif

Le **bourg, Varennes, le secteur du Lac, Monneaux, Voissières, et les Angles** sont **desservis par le réseau d'assainissement collectif** dont la collecte est gérée par la commune et le traitement est géré par le syndicat mixte. La **station d'épuration est située à Saint-Nectaire**, à quelques kilomètres au Nord-Est de Chambon-sur-Lac. La station de Saint-Nectaire a une **capacité nominale de 9 870 EH** (équivalent habitants), avec une **charge maximale en entrée de 4 368 EH**. Cette capacité est bien supérieure aux besoins de la population permanente. En moyenne, il est estimé qu'une charge de traitement supérieure à 4000 EH n'est atteinte que quelques jours par an. Dans tous les cas, le volume total annuel au déversoir est estimé au maximum à 11 000 m³. Ainsi, il peut arriver que la station arrive en limite de capacité quelques jours par an, notamment à la période estivale en raison de l'afflux touristique, mais cela reste marginal et les volumes au déversoir restent limités. Globalement, **aucune contrainte très importante n'est notée** et la station reste **en capacité d'accueillir un développement résidentiel**.

Les villages de **Montmie, Montaleix et Bressouleille** disposent chacun d'un **réseau d'assainissement collectif autonome séparatif** et d'une **station d'épuration** :

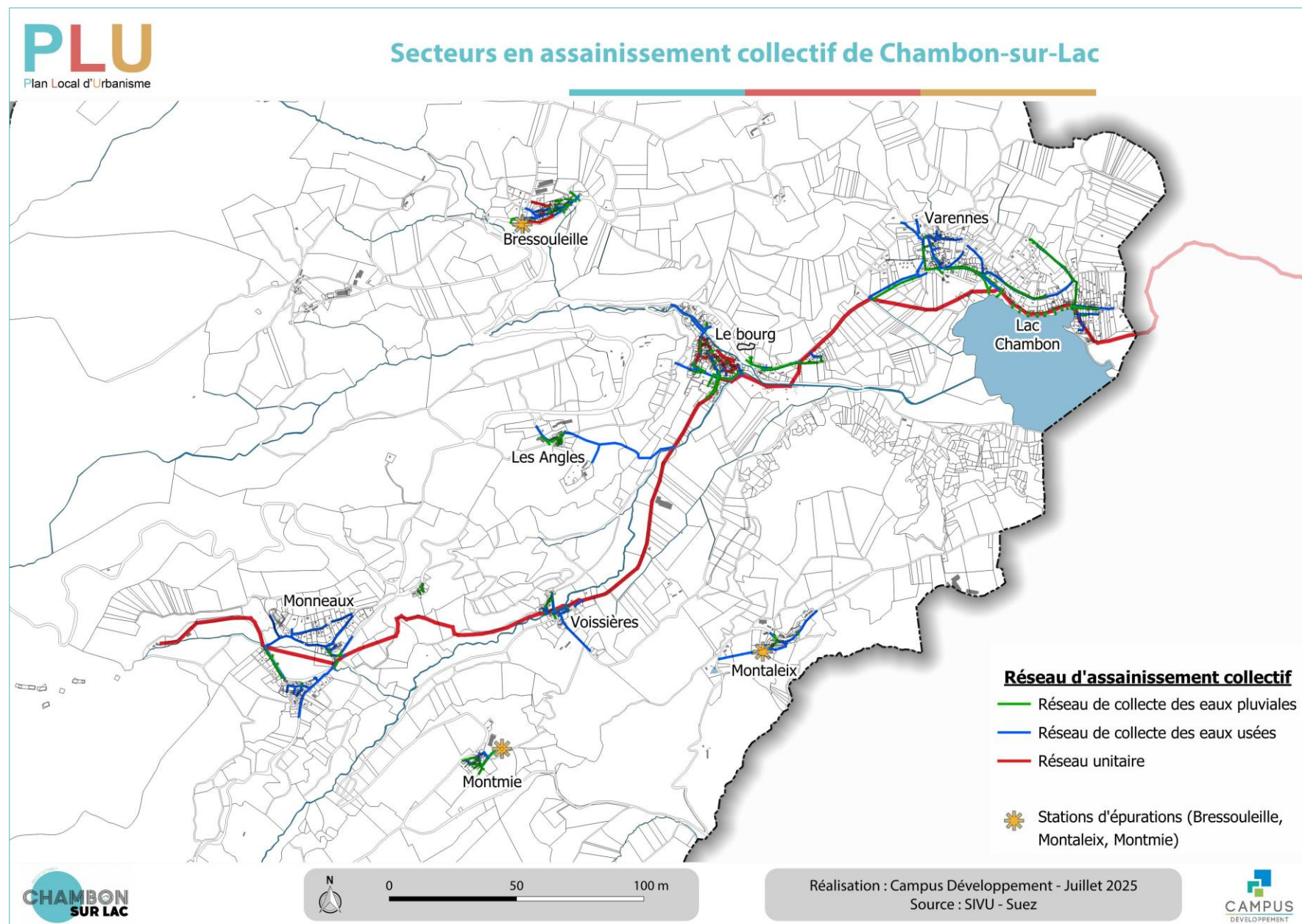
- La station d'épuration de Montmie a une capacité nominale de 26 EH et une charge maximale en entrée de 17 EH et ne dessert qu'une dizaine d'habitations. Aucun problème de traitement des eaux usées n'est relevé et elle semble avoir la capacité d'accueillir quelques habitants ;
- La station d'épuration de Bressouleille a une capacité nominale de 72 EH et une charge maximale en entrée de 48 EH. Globalement, aucun problème de traitement des eaux usées n'est relevé sur cette station et elle semble avoir la capacité d'accueillir quelques habitants ;
- La station d'épuration de Montaleix a une capacité nominale de 80 EH et aucune problématique de traitement n'est relevée sur cette station.

Globalement, bien que ces stations soient de **capacité limitée**, elles restent **en capacité d'accueillir quelques nouveaux habitants permanents**. Un développement démographique important dans ces secteurs nécessiterait sûrement des aménagements des stations d'épuration pour accroître leurs capacités.

— L'assainissement non collectif

Le **reste de la commune** est en **assainissement individuel** qui est **géré en délégation par le syndicat mixte** qui a la charge du SPANC.

Globalement, la commune n'est pas concernée par des problématiques ou des enjeux particuliers concernant l'assainissement.



3.2. REGLEMENTATION

3.2.1. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) – Loire-Bretagne

Le **SDAGE** est un **document de planification** qui définit les grandes orientations pour une **gestion équilibrée de la ressource en eau** ainsi que les **objectifs de qualité et de quantité des eaux** à atteindre dans le bassin Loire-Bretagne.

Il est établi en application des articles L. 212-1 et suivants du code de l'environnement.

Dans un souci d'efficacité et de cohérence des politiques publiques, le législateur a prévu que les schémas de cohérence territoriale (SCoT) doivent être compatibles avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux prévus à l'article L. 212-1 du code de l'environnement. En absence de SCoT, il en est de **même pour le plan local d'urbanisme (PLU)**.

Le **SDAGE 2022-2027**, entré en vigueur le 4 avril 2022, fixe **14 orientations fondamentales** :

- Repenser les aménagements des cours d'eau dans leur bassin versant ;
- Réduire la pollution par les nitrates ;
- Réduire la pollution organique, phosphorée et microbiologique ;
- Maîtriser et réduire la pollution par les pesticides ;
- Maîtriser et réduire les pollutions dues aux micropolluants ;
- Protéger la santé en protégeant la ressource en eau ;
- Gérer les prélèvements d'eau de manière équilibrée et durable ;
- Préserver et restaurer les zones humides ;
- Préserver la biodiversité aquatique ;
- Préserver le littoral ;
- Préserver les têtes de bassin versant ;
- Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohésion des territoires et des politiques publiques ;
- Mettre en place des outils réglementaires et financiers ;
- Informer, sensibiliser et favoriser les échanges.

3.2.2. Schéma d'Aménagement et des Gestion des Eaux (SAGE) Allier-Aval et Dordogne-Amont

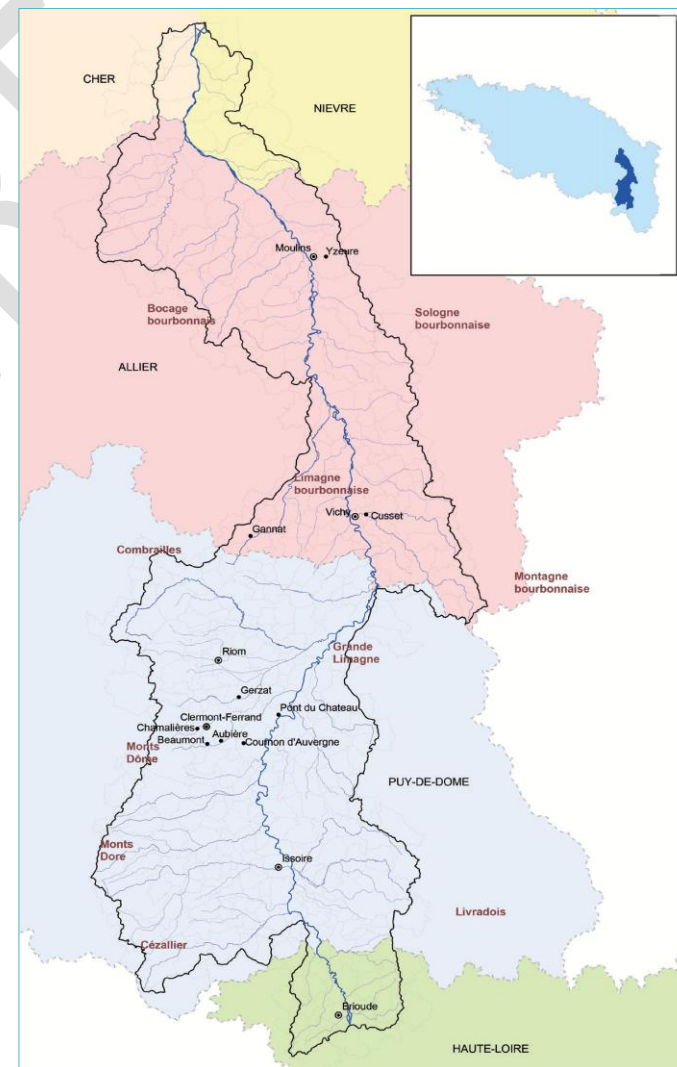
La commune de Chambon-sur-Lac est concernée en très grande majorité par le **SAGE Allier Aval** (94 % du territoire) ainsi qu'en petite partie par le SAGE Dordogne Amont (6 %, uniquement sur les crêtes du Sancy où il n'y pas de cours d'eau ni de masses d'eau directement). Ainsi, le **PLU ne sera examiné qu'au regard du SAGE Allier Aval**.

Le SAGE Allier Aval a été approuvé le 13 novembre 2015. Il décline concrètement les orientations du SDAGE Loire Bretagne (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) en les adaptant au contexte local. Il fixe les objectifs **d'utilisation, de protection et de mise en valeur de la ressource en eau et des milieux aquatiques** tout en **conciliant les usages, les activités et les contraintes économiques**. Le PLU de la commune doit prendre en compte les enjeux et mesures prises par les SAGE, qui sont reconnues comme opposables.

Les **enjeux et objectifs du SAGE Allier Aval** sont les suivants :

- 1 - Gestion quantitative de la ressource : Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme ;
- 2 - Préparer la gestion de crise en cas d'étiage sévère et de sécheresse ;
- 3 - Vivre avec/à côté de la rivière en cas de crue ;
- 4 - Restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin ;
- 5 - Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau ;
- 6 - Empêcher la dégradation, préserver, voire restaurer les têtes de bassin ;
- 7 - Maintenir les biotopes et la biodiversité ;
- 8 - Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciée suivant les secteurs.

Au travers du règlement, le **SAGE Allier Aval fixe également des dispositions réglementaires** pour certains objectifs. Ces dispositions sont **opposables** dans un rapport de conformité et seront prises en compte au sein du PLU. Dans le cadre de Chambon-sur-Lac, ces dispositions concernent surtout le Lac Chambon et son développement.



Périmètre du SAGE Allier Aval et position dans le SDAGE Loire-Bretagne - ©SAGE Allier Aval

3.3. SYNTHÈSE - ENJEUX SUR L'EAU

	Principaux constats	Principaux enjeux
Hydrologie	– Une commune traversée par un réseau hydrographique dense : Couze Chambon et Couze Surains... et de nombreux ruisseaux (ruisseau de Diane, ruisseau de Chadeyre...) – Un Lac Chambon à la qualité écologique médiocre qui sert d'exutoire aux cours d'eau de la commune : ▪ Une qualité écologique médiocre, des éléments biologiques et physico-chimiques en état moyen, très peu de polluants spécifiques identifiés et une présence régulière de cyanobactéries qui entraîne la fermeture de la baignade ; ▪ Des aménagements qui ont permis d'améliorer la qualité des eaux du Lac Chambon : bras de dérivation menant au bassin de rétention, digue aux points d'exutoire de la rivière, zone d'expansion des crues et de récupération via 6 bassins... ; ▪ Des pressions écologiques encore importantes sur la qualité des eaux : dépôts de sédiments, eutrophisation du milieu aquatique, érosion des berges... – Une commune située dans le sous-bassin versant les Couzes avec 3 masses d'eau de surface et 5 masses d'eau souterraines de bonne qualité ▪ Une alimentation en eau potable de qualité via les captages de Dyane et de Durbise ne présentant pas de risques particuliers ; ▪ De nombreux captages d'eau potable, desservant les communes voisines, sont présents sur le territoire. – Un assainissement collectif, qui dessert le bourg, Varennes, le secteur du Lac, Monneaux, Voissières et les Angles, et qui est raccordé à la station d'épuration de Saint-Nectaire ▪ Des petits réseaux d'assainissement collectif autonomes avec des stations d'épuration dédiées pour les villages de Montmie, Montaleix et Bressouleille, sans enjeux particuliers ; ▪ Un assainissement non collectif géré par le syndicat mixte sans problématiques particulières.	– Préserver les cours d'eau en limitant l'urbanisation aux abords – Prendre en compte et permettre les aménagements nécessaires à l'amélioration de la qualité des eaux du Lac Chambon – Protéger les abords des captages en lien avec la réglementation – Privilégier une urbanisation nouvelle dans les secteurs desservis par l'assainissement collectif – Prendre en compte les contraintes liées à l'assainissement individuel dans les villages

Règlementation	— Une commune concernée par : ▪ Le SDAGE Loire Bretagne 2022-2027 qui définit les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource, aussi bien en termes de quantité que de qualité ; ▪ Le SAGE Allier Aval approuvé en 2015 qui fixe des dispositions réglementaires opposables au PLU ainsi qu'en petite partie par le SAGE Dordogne Amont sur les crêtes du Sancy.	— Prendre en compte les dispositions réglementaires et les objectifs fixés par le SAGE et le SDAGE
-----------------------	--	--

4. FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE

4.1. PERIMETRES ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX

4.1.1. ZNIEFF de type I et II

L'inventaire des ZNIEFF a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Les ZNIEFF de type 1 correspondent à des sites de taille réduite délimitant des secteurs identifiés par les naturalistes et abritant des richesses environnementales avérées. Les ZNIEFF de type 2 correspondent à de vastes secteurs présentant des potentialités environnementales intéressantes et englobent parfois plusieurs ZNIEFF de type 1. Le classement d'un secteur en ZNIEFF n'implique pas de procédure d'autorisation particulières pour l'aménagement mais nécessite une vigilance quant à l'évaluation des incidences du projet sur les espèces et les habitats.

■ Les ZNIEFF de type 1

La commune de Chambon-sur-Lac est directement concernée par **12 ZNIEFF de type 1** :

- La ZNIEFF de type 1 « **Vallée de Chaudefour** » s'étend au total sur 900 ha dont **889 à Chambon-sur-Lac**, soit 19 % du territoire ;
- La ZNIEFF de type 1 « **Puy de l'Aiguiller – Col de la Croix-Saint-Robert** » s'étend au total sur 1 814 ha dont **780 à Chambon-sur-Lac**, soit 16 % du territoire ;
- La ZNIEFF de type 1 « **Plateau de Durbize** » s'étend au total sur 430 ha dont **322 à Chambon-sur-Lac**, soit 7 % du territoire ;
- La ZNIEFF de type 1 « **Bois de Voissières et du Bac** » s'étend au total sur **111 ha répartis en totalité à Chambon-sur-Lac**, soit 2 % du territoire ;
- La ZNIEFF de type 1 « **Puy de Paillaret** » s'étend au total sur 468 ha dont **80 à Chambon-sur-Lac**, soit 1,7 % du territoire ;
- La ZNIEFF de type 1 « **Lac Chambon** » s'étend au total sur 86 ha dont **73 à Chambon-sur-Lac**, soit 1,5 % du territoire ;
- La ZNIEFF de type 1 « **Dent du Marais** » s'étend au total sur 49 ha dont **27 à Chambon-sur-Lac**, soit 0,5 % du territoire ;
- La ZNIEFF de type 1 « **Vallée de la Fontaine Salée** » s'étend au total sur 650 ha dont **20 à Chambon-sur-Lac**, soit 0,4 % du territoire ;
- La ZNIEFF de type 1 « **Haute Vallée de la Dordogne** » s'étend au total sur 622 ha dont **10 à Chambon-sur-Lac**, soit 0,2 % du territoire ;
- La ZNIEFF de type 1 « **Plan d'eau le Guièze** » s'étend au total sur **10 ha répartis en totalité à Chambon-sur-Lac**, soit 0,2 % du territoire ;
- La ZNIEFF de type 1 « **Forêt de Courbanges** » s'étend au total sur 291 ha dont **1,5 à Chambon-sur-Lac**, soit 0,03 % du territoire ;
- La ZNIEFF de type 1 « **Ruisseau de la Croix-Morand** » s'étend au total sur 45 ha dont seulement **3 669 m² à Chambon-sur-Lac**, soit une part infime du territoire communal.

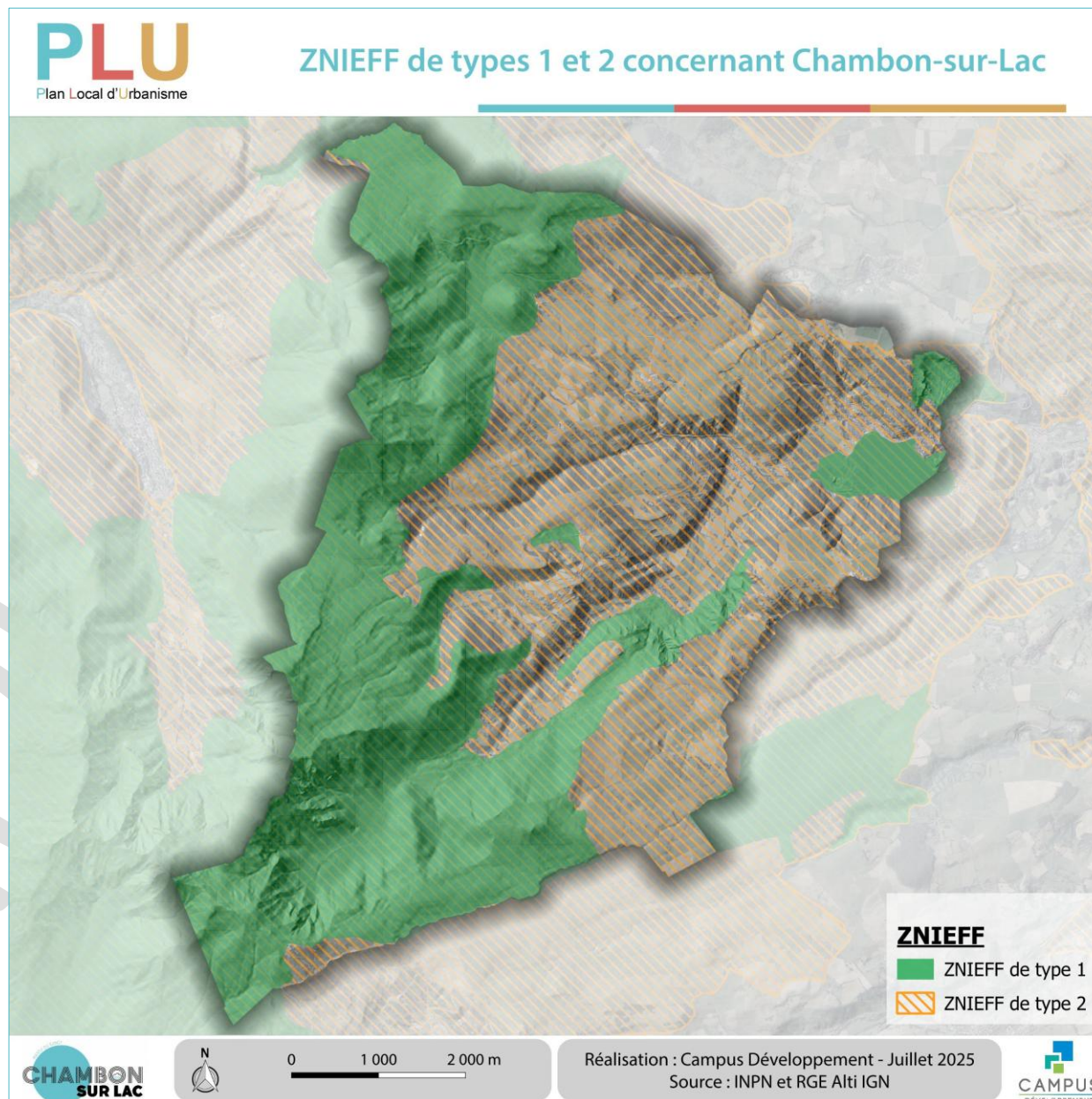
Ces ZNIEFF de type 1 hébergent une biodiversité importante avec une richesse faunistique et floristique conséquente. Au total, les **ZNIEFF de type 1** s'étendent sur **2 327 ha à Chambon-sur-Lac**, soit la **moitié du territoire communal**. Ces ZNIEFF concernent le **village de Montmie** ainsi que les **abords de Voissières et de Monneaux-Chambon des Neiges**.

Globalement, les **espaces urbanisés** ou les **potentiels secteurs de développement urbain** ne sont **pas directement concernés** par les ZNIEFF de type 1.

■ La ZNIEFF de type 2

La commune de Chambon-sur-Lac est **concernée à 99,5 % (soit 4 707 ha)** par la **ZNIEFF de type 2 des Monts Dore**. Cette ZNIEFF de type 2 s'étend au total sur 26 512 ha, soit 265 km². Cette ZNIEFF de type 2 concerne ainsi l'ensemble des espaces urbanisés et des potentiels secteurs de développement urbain du territoire communal de Chambon-sur-Lac.

Ce **classement quasi-intégral en ZNIEFF de type 2** indique l'**importance des habitats naturels** et de la **richesse de biodiversité** sur la commune de **Chambon-sur-Lac**.



4.1.2. Zones Natura 2000

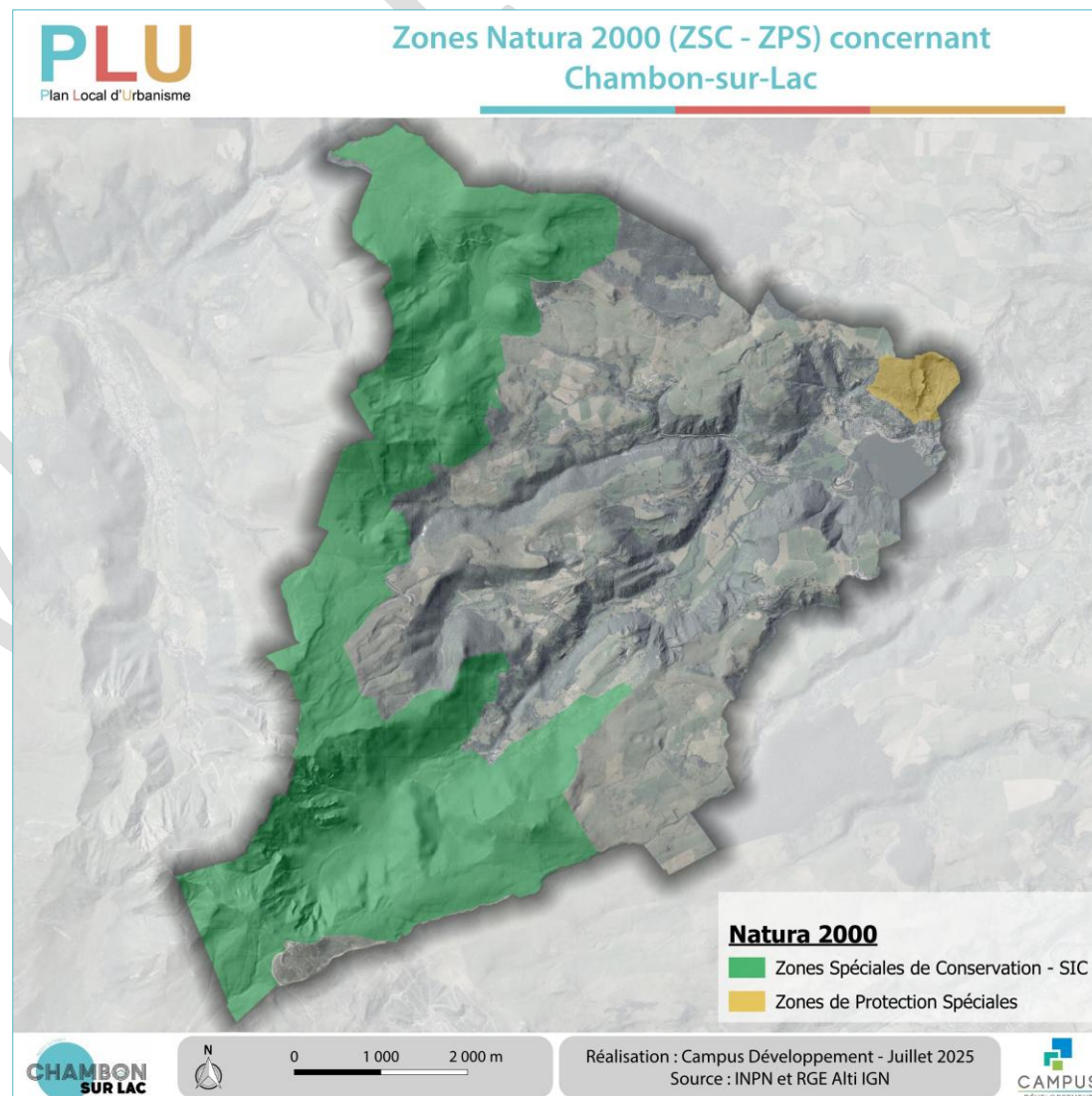
Les Zones Natura 2000 sont des zones dont l'objectif principal est la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore, notamment par le biais des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) liées à la directive Habitats et des Zones de Protection Spéciales (ZPS) liées à la directive Oiseaux.

■ ZSC/SIC - Natura 2000

41 % du territoire de Chambon-sur-Lac est concerné par la Zone Spéciale de Conservation « Monts Dore » (Directive Habitats). Le site Natura 2000 des Monts Dore dispose d'un **patrimoine exceptionnel favorisé par les conditions géologiques, d'altitude, de climat** mais aussi du fait d'activités agricoles extensives. Il contient une **importante diversité d'habitats et d'espèces faunistiques et floristiques** (Arnica, Gentiane Jaune, Damier de la Succise, Cuivré de la Bistorte...). Cette ZSC s'étend au total sur **7 133 ha** et concerne la **partie Ouest de la commune**, sur les crêtes du Sancy et dans Vallée de Chaudefour. Les **secteurs urbanisés et les potentiels secteurs de développement urbain** ne sont **pas concernés directement** par cette ZSC.

■ ZPS - Natura 2000

Le **Nord-Est de la commune de Chambon-sur-Lac est concerné par la Zone de Protection Spéciale « Pays des Couzes »** (Directive Oiseaux). Celle-ci s'étend au total sur **51 852 ha** mais ne concerne que **58 ha à Chambon-sur-Lac**, soit 1,22 % du territoire communal. Cette ZPS s'étend sur le Sud du Puy-de-Dôme, **regroupe de nombreux cours d'eau** et **abrite** notamment plusieurs **espèces de rapaces protégés** (hiboux, circaètes...). Cette ZPS concerne le Nord du secteur du Lac Chambon et du Marais. Quelques constructions sont situées au sein de cette Zone de Protection Spéciale.

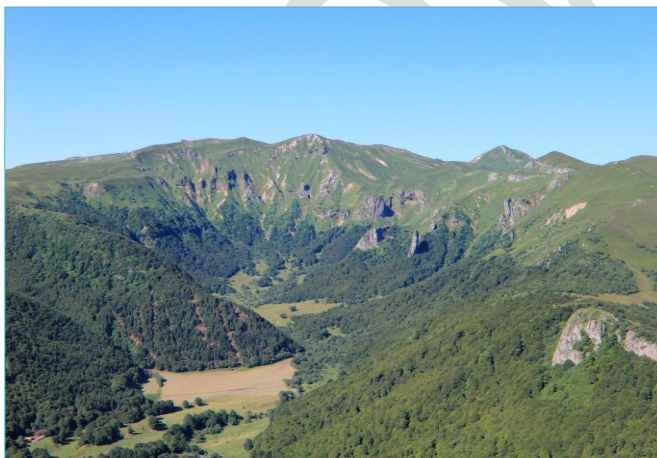


4.1.3. Réserves Naturelles Nationales

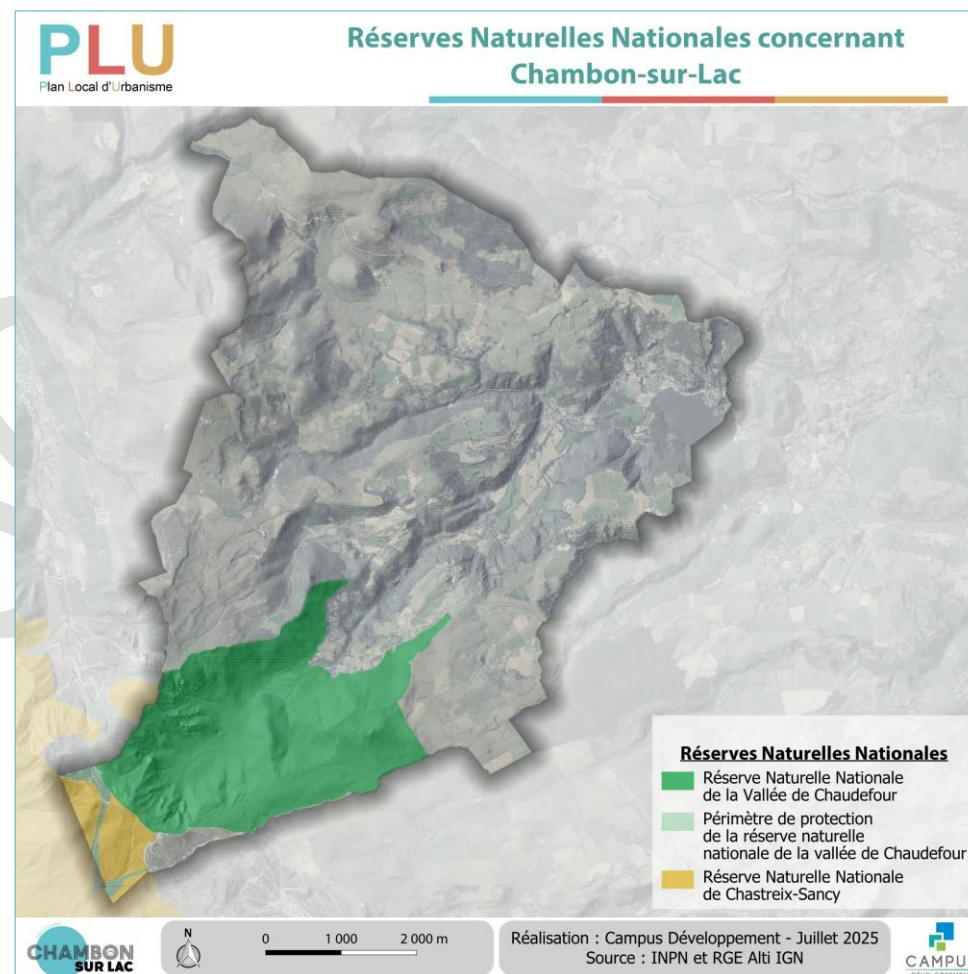
La commune de Chambon-sur-Lac est concernée par **deux réserves naturelles nationales** :

- La **Réserve Naturelle Nationale de la Vallée de Chaudefour** a été créée **en 1991** et la gestion est confiée au Syndicat Mixte du PNR des Volcans d'Auvergne ainsi qu'à l'Office National des Forêts. Elle s'étend sur plus de **820 ha dont 802 sont situés à Chambon-sur-Lac**, au Sud-Ouest de la commune. Elle est constituée d'une **mosaïque de milieux naturels diversifiés** qui hébergent une **flore et une faune exceptionnelles** avec des espèces protégées et rares (chamois, faucons, droseras à feuille ronde), dont certaines sont endémiques (Jasione crépue d'Auvergne).
- La **Réserve Naturelle Nationale Chastreix-Sancy** s'étend elle sur **1 894 ha dont 85 ha sont situés à Chambon-sur-Lac**. Sur le territoire communal, cette réserve concerne les sommets du Puy Ferrand et du Puy de la Perdrix. Elle regroupe de **nombreux milieux naturels bien conservés** avec une **flore et une faune exceptionnelle** (Séneçon doronic, chamois, campagnol...).

Les **secteurs urbanisés** et les **potentiels secteurs de développement urbain** ne sont **pas concernés directement** par les **Réserves Naturelles Nationales** de la Vallée de Chaudefour et de Chastreix-Sancy.



Vallée de Chaudefour - ©Office du tourisme - Massif du Sancy



4.1.4. Les sites classés et inscrits

■ Les sites classés

La commune de Chambon-sur-Lac compte **deux sites classés** sur l'emprise de son territoire :

- L'ensemble constitué par **certaines parties de la Vallée de Chaudefour**. Cette zone s'étend au total sur 266 ha et est classée depuis 1960 ;
- L'ensemble formé sur les communes de Chastreix et de Chambon-sur-Lac par le **cirque et la Vallée de la Fontaine Salée**. Cette zone s'étend au total sur 65 ha et est classée depuis 1977.

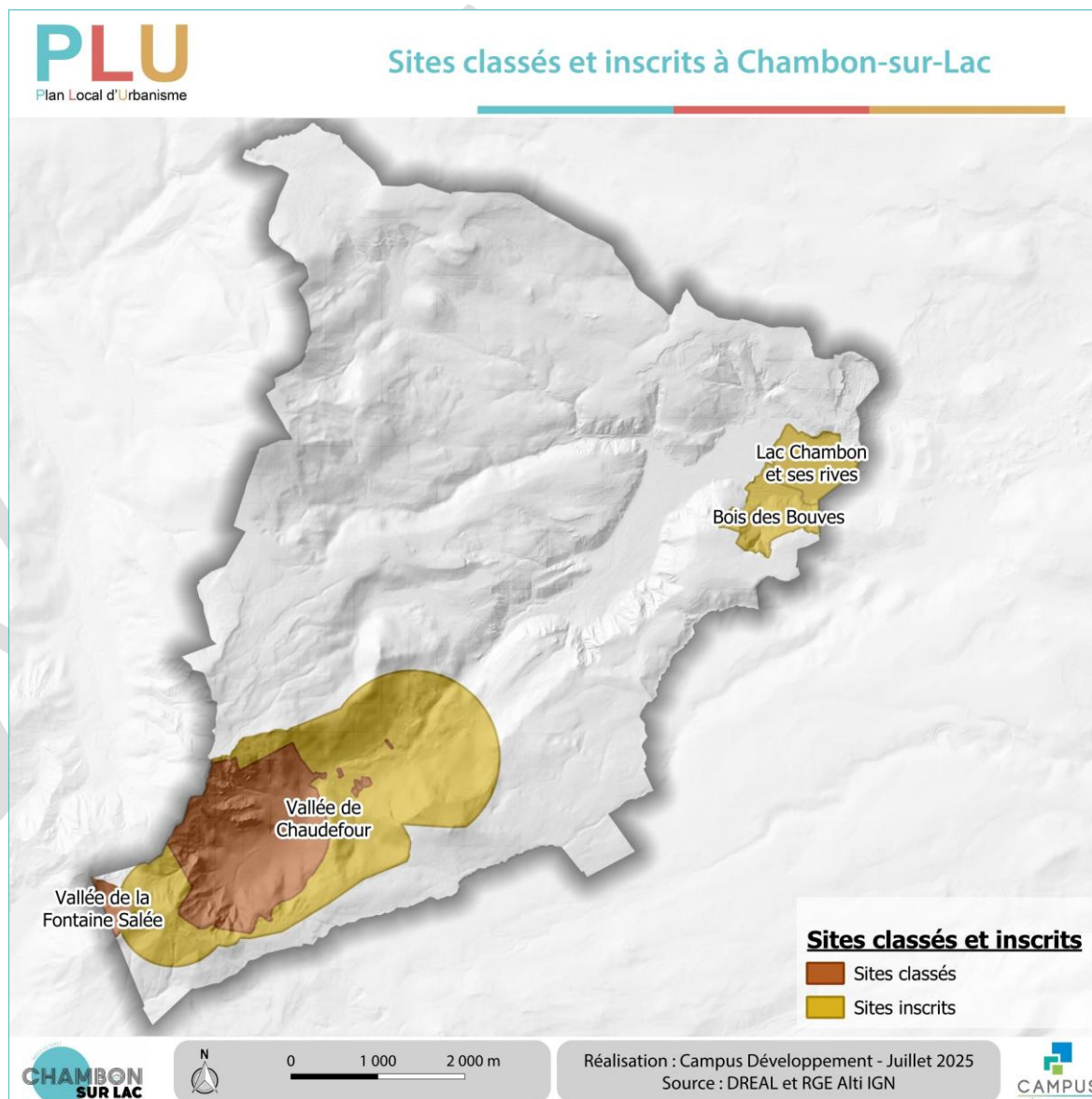
Ces sites ont une **valeur patrimoniale élevée** et portent des **enjeux de préservation élevés**. Globalement, **aucun secteur urbanisé n'est concerné par un site classé à Chambon-sur-Lac**.

■ Les sites inscrits

La commune de Chambon-sur-Lac compte **trois sites inscrits** sur l'emprise de son territoire :

- La **Vallée de Chaudefour**, localisée dans le prolongement du site classé du même nom ;
- Le **Lac Chambon et ses rives**, inscrit depuis 1941 ;
- Le **Bois des Bouves**, au Sud du Lac Chambon, inscrit également depuis 1941.

Ces sites ont une **valeur patrimoniale marquée** dont le maintien de la qualité implique une certaine surveillance. Globalement, **le seul secteur urbanisé concerné par un site inscrit est le front du Lac Chambon**.



4.1.5. Les zones humides

Les **zones humides** jouent un **rôle important dans la régulation du régime hydrographique** d'un bassin-versant. Elles absorbent une partie des précipitations et limitent ainsi les crues en aval. Elles présentent également la capacité de restituer l'excédent d'eau lors des périodes de sécheresse et participent à la recharge des nappes phréatiques. Les zones humides jouent également un rôle important du point de vue qualitatif en participant à la **préservation des milieux aquatiques**. Enfin, elles abritent des **habitats naturels diversifiés** et constituent des **réservoirs de biodiversité**.

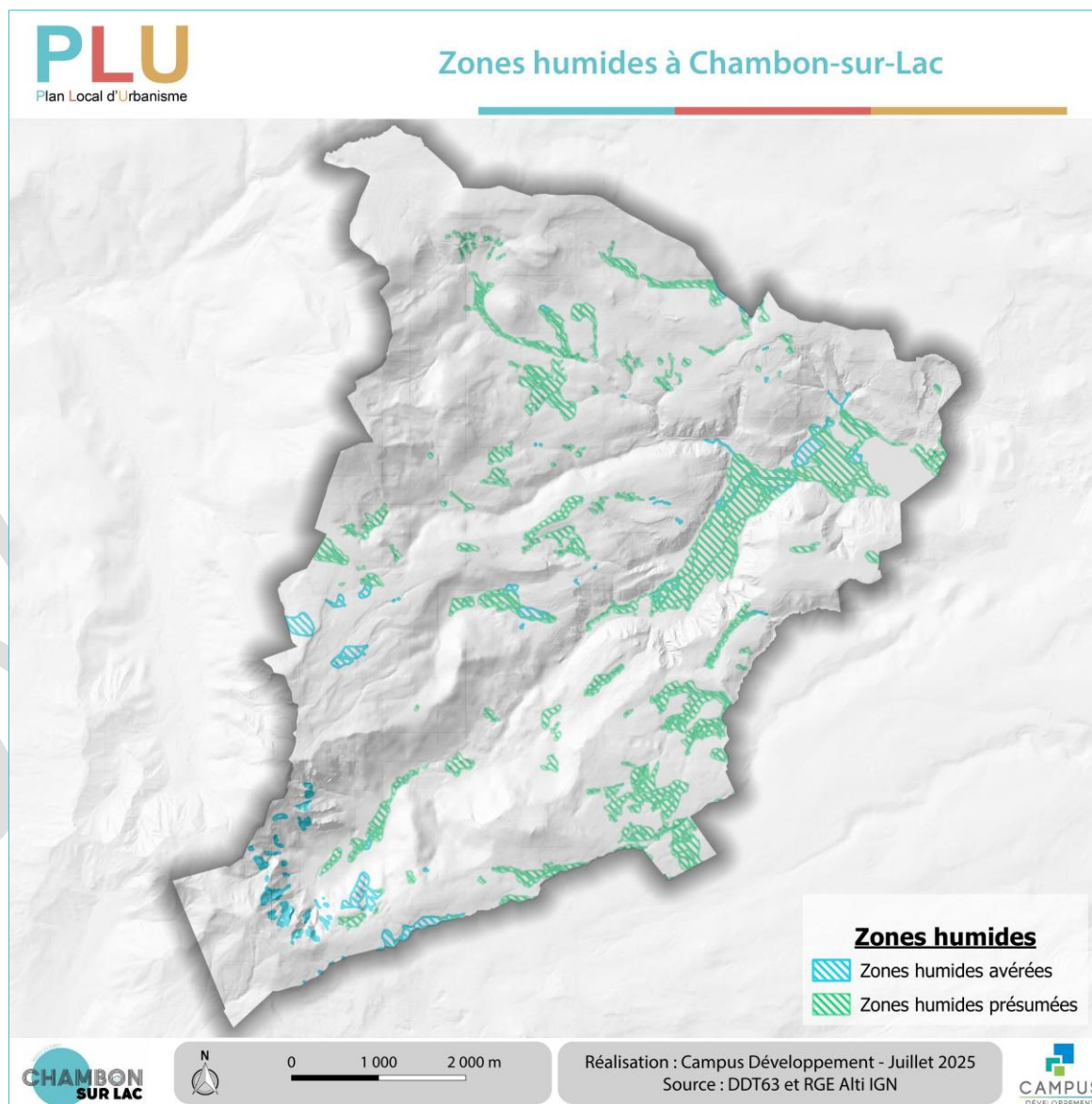
■ Zones humides avérées

En tout, la commune de Chambon-sur-Lac compte **62 ha de zones humides avérées**, soit 1,31 % du territoire. Ces zones humides avérées sont pour la plupart situées dans les hauteurs de la Vallée de Chaudesfour, sur le plateau de la Croix-Saint-Robert ainsi que dans la vallée de la Couze Chambon et au bord des cours d'eau. Les abords du bourg de Chambon-sur-Lac, de Varennes, de Voissières ainsi que de Monneaux sont concernées par ces zones humides.

Ces **zones humides avérées** seront **prises en compte dans le projet de PLU** afin de limiter l'impact environnemental du développement urbain sur ces zones humides pour les préserver.

■ Zones humides présumées

La commune de Chambon-sur-Lac compte également **389 ha (soit 8,25 % du territoire communal) de zones humides présumées** réparties sur l'ensemble du territoire. Elles concernent parfois les zones urbanisées et leurs abords ainsi que les potentiels secteurs de développement urbain. Ces **zones pourront faire l'objet d'investigations supplémentaires** au cours de l'élaboration du PLU.



4.2. LES TYPES DE MILIEUX NATURELS

La commune comporte **différentes unités écologiques distinctes** qui abritent des **habitats naturels** permettant le développement d'une **diversité d'écosystèmes**.

■ Les milieux bâtis

Les enjeux relatifs aux constructions elles-mêmes sont peu importants car ils relèvent de **milieux fortement artificialisés**. Certains bâtiments, notamment les plus anciens ou ceux délaissés, constituent néanmoins des **habitats de substitution** devenus, pour certaines espèces, l'habitat principal. C'est notamment le cas pour le cortège d'espèces d'oiseaux liées aux falaises ou nichant dans des cavités.

Les surfaces représentées par les petits jardins privés n'ont pas été précisément caractérisées et les enjeux de conservation écologiques n'ont pas pu être finement et exhaustivement définis sur ces espaces privés. Cependant, ceux-ci présentent un **enjeu de conservation écologique** le plus souvent **faible**, car fortement anthropisés, minéralisés ou entretenus de manière intensive.



Éléments naturels dans le bourg de Chambon-sur-Lac - ©Google Street View

■ La nature en ville

A Chambon-sur-Lac, en lien avec la topographie, la densité et ses caractéristiques montagnardes, les **espaces urbains** comportent de **nombreux éléments naturels**.

Ainsi, au sein du bourg mais également du village de Varennes, de Monneaux ou de Voissières, les espaces urbains comportent des **arbres, des prairies et des plantes grimpantes le long des murets et éléments bâtis**.

Ces espaces sont porteurs d'une **certaine forme de biodiversité** (lézards, petits oiseaux...) et participent aux paysages urbains.



Boisements à Chambon-sur-Lac - ©Campus Développement

■ Les milieux fermés

Les **milieux naturels fermés** correspondent aux **boisements**. Selon l'OCS GE, La commune de Chambon-sur-Lac est **recouverte à 33 % par des boisements**, soit près de **1 545 ha**. Ces boisements sont répartis sur l'ensemble de la commune, en majorité dans les espaces de plus basse altitude. Ils accueillent une **biodiversité importante** allant de la microfaune à la mégafaune.

A Chambon-sur-Lac, ces boisements sont majoritairement constitués de **feuillus (hêtres...)** et de **résineux (épicéas, sapins pectinés...)**. Ils pourront être préservés au sein du PLU par le biais de plusieurs outils.

■ Les milieux naturels ouverts

Les **habitats naturels ouverts** correspondent aux **prairies, aux friches herbeuses et aux pelouses**. Ces habitats présentent un **intérêt écologique variable selon leur pérennité et leur préservation** (d'un intérêt faible pour les prairies temporaires à un intérêt fort pour des prairies anciennes humides présentant un excellent état de conservation).

Les **prairies** représentent **plus de la moitié du territoire communal** (soit environ 2 500 ha) et sont aussi bien situées dans les vallées en basse altitude (vallée de la Couze Chambon, abords du Lac Chambon) que sur les plateaux et espaces d'altitudes (estives et prairies pour les animaux). Ainsi, les différences d'altitude induisent des différences d'intérêt écologique selon les types de prairies. De plus, les prairies sont des **éléments constitutifs du paysage** de Chambon-sur-Lac et de l'ensemble du Massif du Sancy.

■ Les milieux aquatiques et humides

A Chambon-sur-Lac, les **milieux aquatiques et humides** sont constitués des **cours d'eau, des zones humides et bien évidemment du Lac Chambon**. Ces milieux aquatiques et humides présentent un **intérêt environnemental certain**. Ils participent activement à la biodiversité car ils abritent à la fois une **faune très diversifiée** : espèces aquatiques (poissons...), mammifères, oiseaux... - ainsi qu'une **flore très importante** (plantes hydrophiles, algues, bruyères...).

Ainsi, ces milieux doivent faire l'objet de **mesures de conservation** car ils sont porteurs d'enjeux majeurs. De plus, ces espaces participent également à l'attrait paysager et patrimonial du massif du Sancy.

■ Les milieux montagnards

Enfin, en lien avec la **localisation au sein du Massif du Sancy**, la commune de Chambon-sur-Lac comporte de **nombreux milieux « montagnards »** qui sont parfois porteurs d'une **biodiversité remarquable** même s'ils participent surtout au patrimoine paysager. Ainsi, la commune compte de nombreuses **falaises et dents rocheuses** (Dent de la Rancune, Crête de Coq, Dent du Marais) ainsi que des **secteurs sommitaux** (Puy de Ferrand, Puy de la Perdrix...) qui hébergent une biodiversité importante et spécifique (chamois, mouflons, rapaces...).



Prairies à Chambon-sur-Lac - ©Cabinet Frantz-Derlich



Milieux humides à Chambon-sur-Lac - ©Etude de développement du Lac Chambon - Puy-de-Dôme

■ Les haies et alignements d'arbres

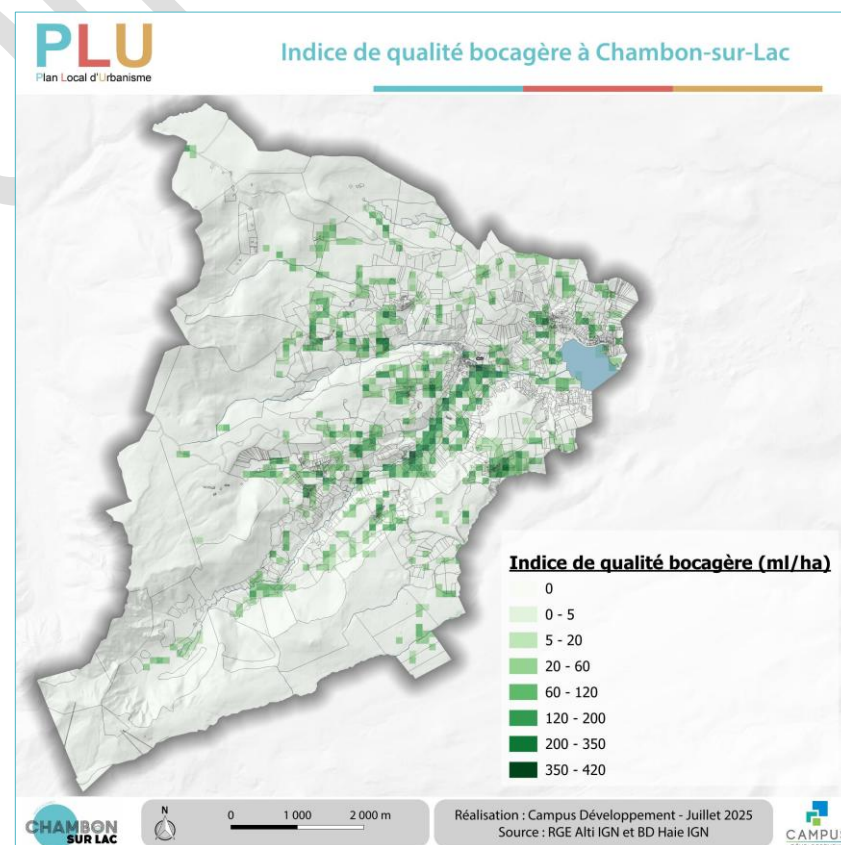
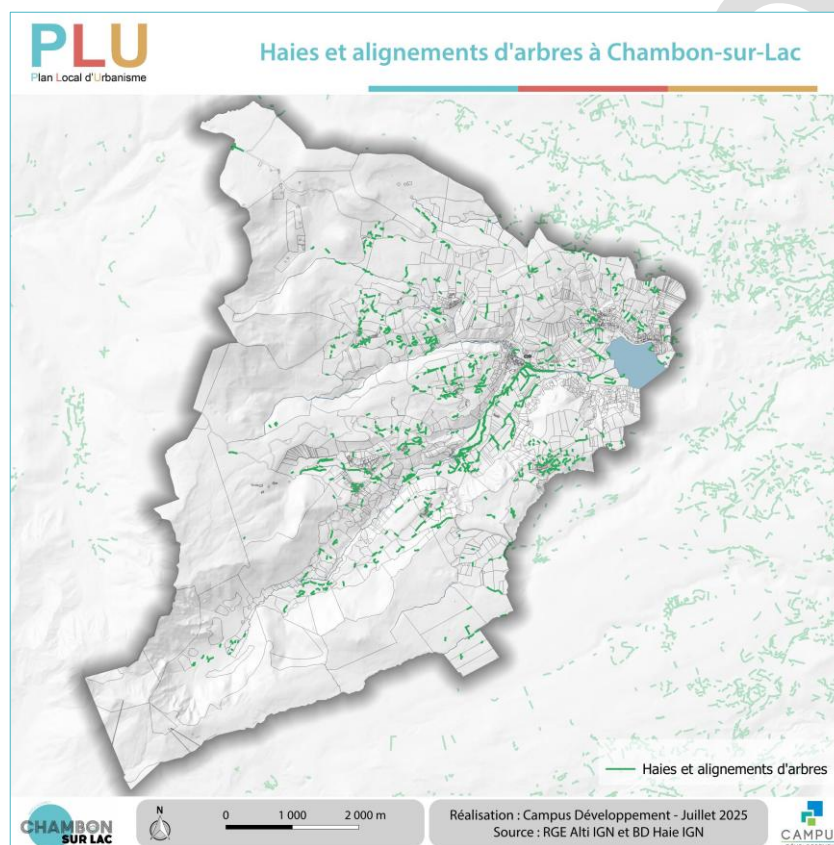
Les **haies et les alignements d'arbres** participent à la **richesse des écosystèmes locaux**. En effet, ces éléments naturels accueillent une **microfaune et une mésofaune importante** (rongeurs, petits oiseaux, insectes) et constituent des **habitats anciens pour ces espèces**.

De plus, les **haies et les alignements d'arbres** participent à la **qualité paysagère du territoire**. Ce sont des marqueurs identitaires du paysage.

Selon les données de l'IGN, à Chambon-sur-Lac, en lien avec la topographie et le climat, il y a **globalement assez peu de haies et alignements d'arbres**. En effet, les **estives** et les **landes d'altitude** (qui concernent une part conséquente de la commune) **ne comportent pas de haies**. Sur la commune, les **haies** sont principalement situées dans la **vallée de la Couze Chambon** ainsi que dans les **secteurs plats situés à moins de 1 100 m d'altitude**. Elles concernent ainsi les **abords de Voissières, du bourg, de Monneaux, de Bressouleille, de Surains, de Montaleix et de Montmie** ainsi qu'en minorité le secteur situé au **Nord du Lac Chambon**.

Au total, l'IGN identifie **près de 40 km de haies** sur la commune de Chambon-sur-Lac, soit environ **8 mètres linéaires de haies par hectare**. Cette **valeur faible** s'explique par le **caractère montagnard** et **l'altitude du territoire communal**.

Le PLU pourra **prendre en compte les enjeux liés aux haies et à leur préservation**.



4.3. TRAME VERTE ET BLEUE

■ La Trame Verte et Bleue du SRADET Auvergne-Rhône-Alpes et du PNR des Volcans d'Auvergne

— Le SRADET Auvergne-Rhône-Alpes

Le SRADET identifie la **Trame Verte et Bleue** à prendre en compte au sein du PLU.

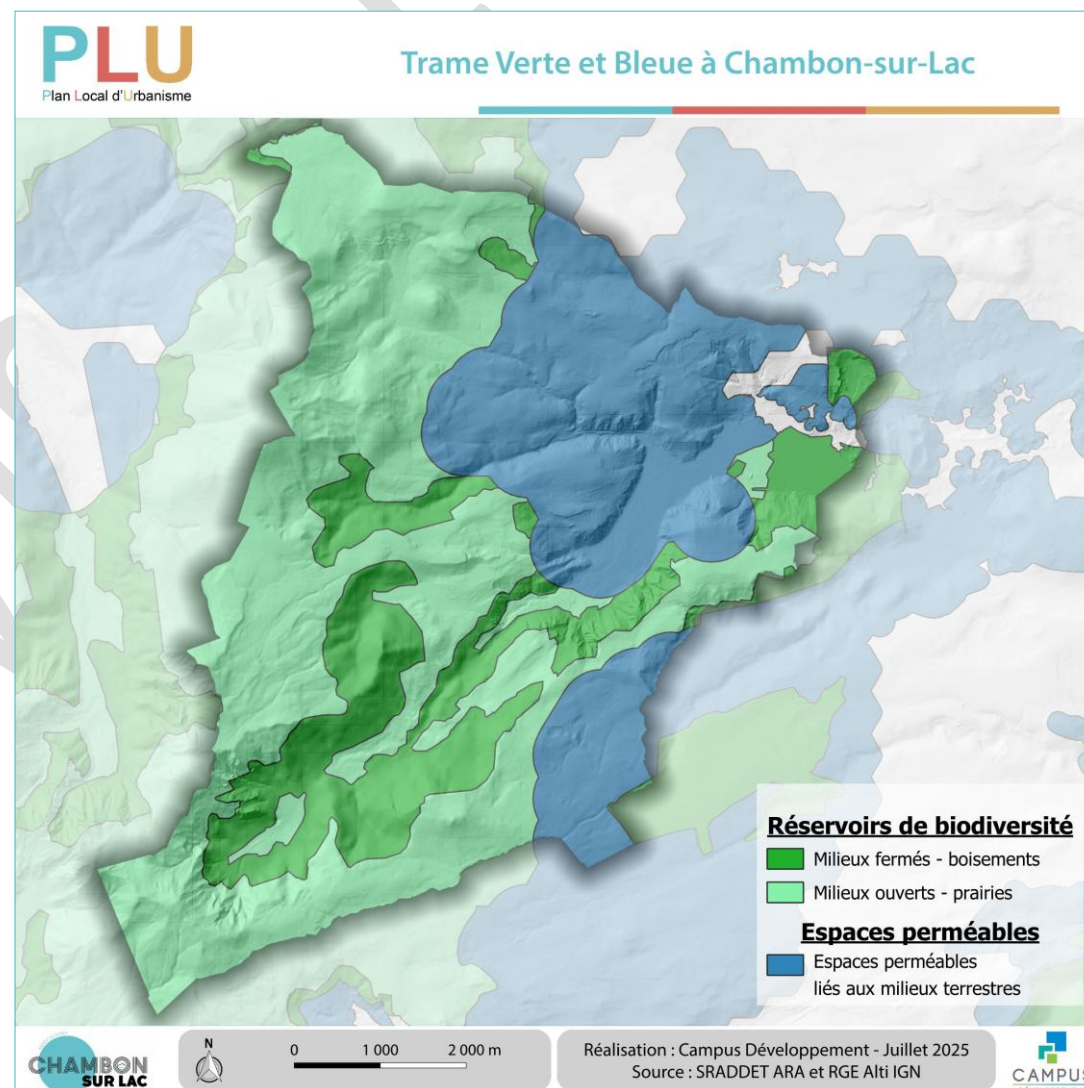
La commune de Chambon-sur-Lac est **presque entièrement concernée par la Trame Verte et Bleue du SRADET**. Ainsi, l'ensemble des espaces naturels de la commune sont classés en **milieux fermés** correspondant à des **boisements** ainsi qu'en **milieux ouverts** correspondant à des **prairies**. Les milieux fermés concernent 955 ha soit environ 20 % du territoire. Les milieux ouverts recouvrent plus de 2 300 ha de la commune, soit près de 50 %. Une part importante de la commune, notamment au Nord et à l'Est, est identifiée en tant qu'**espaces perméables liés aux milieux terrestres**. Au total, ils représentent environ 1 400 ha, soit près de 30 % du territoire.

Au total, environ **99 % du territoire communal (plus de 4 650 ha) est identifié au sein du SRADET en tant qu'éléments porteurs de la Trame Verte et Bleue**. Ainsi, la **conservation des milieux naturels** apparaît comme un **enjeu important** pour la **préservation des réservoirs et des corridors de biodiversité**.

— Le PNR des Volcans d'Auvergne

La **charte du PNR des Volcans d'Auvergne** identifie également les **éléments de trame verte et bleue à préserver sur le territoire**.

Ainsi, les **prairies de vallées, d'altitudes, les milieux boisés, les lacs et les éléments du réseau hydrographique** sont identifiés. Les **réservoirs de biodiversité** sont identifiés sur la base des Réserves Naturelles Nationales ainsi que des sites Natura 2000. Globalement, ces éléments se recoupent avec les identifications du SRADET.



■ La trame verte locale

A l'échelle locale, la **trame verte** est constituée de **plusieurs réservoirs de biodiversité** ainsi que des **corridors écologiques** les reliant. Plus précisément, la trame verte est constituée des **boisements** répartis sur la commune, constitués de **feuillus** (hêtres) ainsi que de **résineux et conifères** (épicéas, sapins pectinés), et des **prairies ouvertes**. Ces éléments constituent des corridors écologiques.

Sur la commune, les **boisements** sont situés dans la **Vallée de Chaudefour**, le **long des vallées de la Couze Chambon et de la Couze Surains**, le **Bois des Bouves**, les **rives du Lac Chambon**, les **abords de la Croix-Morand**, et les **boisements en limite Nord de la commune**.

Les **prairies** sont principalement **situées en altitude**, sur les **plateaux hauts** de la commune, au sommet de la **Vallée de Chaudefour**, au niveau des **cols de la Croix-Saint-Robert de la Croix-Morand**. Des prairies sont également situées dans la **vallée de la Couze Chambon** ainsi **qu'entre le bourg et Varennes**.



Vallée de Chaudefour - ©Office de Tourisme du Sancy

■ La trame bleue locale

La **trame bleue** est **liée au réseau hydrographique** constitué des cours d'eau, des lacs et des zones humides. A Chambon-sur-Lac, le réseau hydrographique est constitué de la **Couze Chambon**, de la **Couze Surains** ainsi que des **nombreux ruisseaux** maillant le territoire (ruisseau de Diane, ruisseau de Chadeyre...). Plusieurs cascades sont également situées dans la Vallée de Chaudefour. Enfin, la trame bleue est bien évidemment constituée du **Lac Chambon** ainsi que de l'**Etang des Vergnes** et des **zones humides** à proximité.

Ces éléments de la trame bleue correspondent à la fois à des **réservoirs de biodiversité majeurs** et à des **corridors écologiques très importants**. Ils hébergent une **faune et une flore très diversifiée et nécessaire au fonctionnement écologique des écosystèmes** du Massif du Sancy.



Lac Chambon et Bois des Bouves - ©Office de Tourisme du Sancy

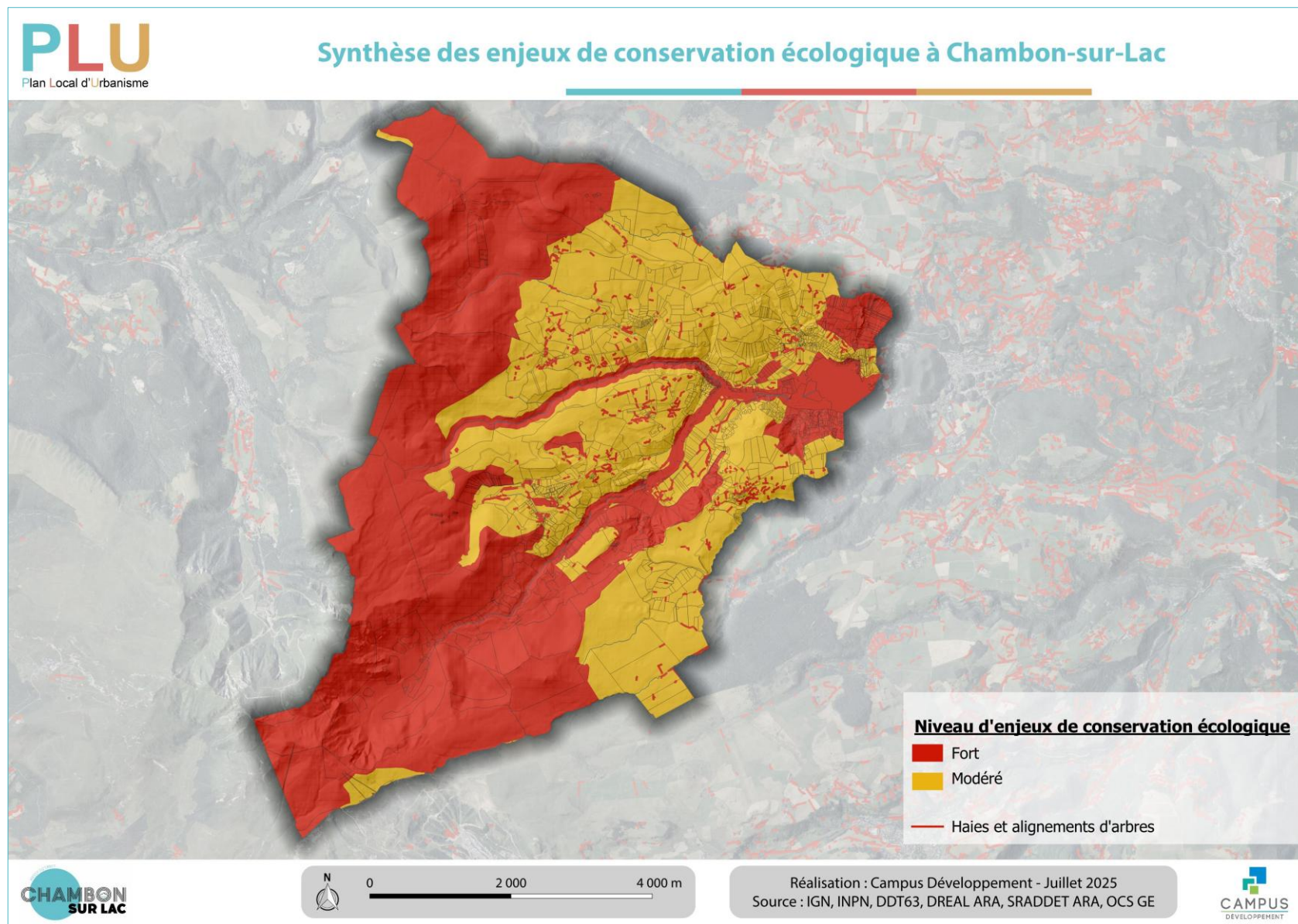
■ Carte – synthèse des enjeux écologiques liés à la trame verte et bleue



4.4. SYNTHÈSE - ENJEUX SUR LE FONCTIONNEMENT ÉCOLOGIQUE

	Principaux constats	Principaux enjeux
Périmètres environnementaux et patrimoniaux	— Une commune concernée par 12 ZNIEFF de type 1 et une ZNIEFF de type 2 qui témoignent de la richesse faunistique et floristique du Massif du Sancy — Une ZSC « Monts Dore » - Natura 2000 qui concerne 41 % du territoire communal et une ZPS « Pays des Couzes » - Natura 2000 qui ne concerne que 58 ha — Deux Réserves Naturelles Nationales sur la commune : ▪ Réserve Naturelle Nationale de la Vallée de Chaudefour : créée en 1991, concernant 800 ha de la commune et constituée d'une mosaïque de milieux naturels hébergeant une faune et une flore exceptionnelle ; ▪ Réserve Naturelle Nationale Chastreix-Sancy : concerne uniquement les sommets du Puy de Sancy, du Puy Ferrand et du Puy de la Perdrix à Chambon-sur-Lac ; ▪ Des secteurs urbanisés pas concernés par les Réserves Naturelles Nationales. — 62 ha de zones humides avérées sur la commune, 389 ha de zones humides présumées : ▪ Les abords du bourg, de Varennes, de Voissières ainsi que de Monneaux sont concernées par ces zones humides avérées. — 2 sites classés sur le territoire (Vallée de Chaudefour, Lac Chambon) et 3 sites inscrits (Vallée de Chaudefour, Lac Chambon et ses rives, Bois des Bouves) aux valeurs patrimoniales très élevées	— Prendre en compte les périmètres environnementaux et leurs enjeux — Préserver les espaces naturels et les éléments porteurs de biodiversité (boisements, cours d'eau, zones humides...) — Encadrer le développement urbain pour limiter l'impact sur les espaces naturels — Mettre en valeur les espaces naturels préservés et leur diversité

	Principaux constats	Principaux enjeux
Milieus naturels	– Une diversité de milieux naturels permettant une richesse écosystémique élevée : ▪ Des espaces urbains végétalisés avec des arbres et des jardins importants ; ▪ Des milieux naturels fermés (boisements) qui recouvrent plus de 1500 ha ; ▪ Des milieux naturels ouverts (prairies, pelouses, estives et landes) qui concernent plus de la moitié du territoire communal et sont des éléments constitutifs du paysage ; ▪ Des milieux humides (cours d'eau, zones humides) qui accueillent une faune et une flore diversifiée ; ▪ Des milieux montagnards porteurs d'une biodiversité remarquable et marqueurs d'un patrimoine paysager préservé et identitaire du territoire.	– Préserver la qualité et la diversité des milieux naturels en limitant l'urbanisation des secteurs porteurs de biodiversité
Trame Verte et Bleue	– Une trame verte et bleue identifiée par le SRADET Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que par le PNR des Volcans d'Auvergne : ▪ Une commune entièrement considérée comme réservoir de biodiversité et corridor écologique. – Une trame verte constituée des boisements et des milieux ouverts (prairie, estives, landes...) – Une trame bleue portée par les cours d'eaux (Couze Chambon, Couze Surains...) ainsi que par le Lac Chambon et ses abords	– Prendre en compte à grande échelle les enjeux de la Trame Verte et Bleue afin de préserver les réservoirs et les corridors de biodiversité



5. ENERGIE ET CLIMAT

5.1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL

5.1.1. Le cadre législatif

■ Loi Energie Climat

La Loi **Energie Climat** de 2019 a défini plusieurs objectifs de **sortie progressive des énergies fossiles** et de **développement des EnR**, de **lutte contre les passoires thermiques** (interdiction de locations pour les logements classés comme passoires thermiques, instauration de la réalisation d'un DPE à chaque transaction immobilière) ainsi que de **nouveaux outils institutionnels et stratégiques** pour la politique climatique.

■ Loi Climat et Résilience

La Loi **Climat et Résilience** a fixé plusieurs objectifs sur la planification des énergies renouvelables :

- La **création d'un comité régional de l'énergie** qui a pour mission de favoriser la concertation sur la planification des EnR ;
- La **fixation d'objectifs régionaux de développement des EnR** par décret sur proposition des comités régionaux de l'énergie ;
- La **définition d'une méthode et d'indicateurs communs** afin de **suivre le déploiement des EnR** et la mise en œuvre des objectifs régionaux ;
- **L'engagement par les régions des procédures de mise en compatibilité des SRADET** avec les objectifs régionaux.

■ Loi d'accélération des EnR

La **Loi APER** (Loi relative à l'Accélération à la Production des Energies Renouvelables) de 2023 a créé les **Zones d'Accélération de la production d'EnR (ZAEEnR)**. Ces zones doivent présenter un **potentiel susceptible de favoriser le développement de la production** et sont définies pour chaque catégories de sources. Elles doivent contribuer à la solidarité entre les territoires et à la sécurisation des approvisionnements et sont définies dans l'objectif et prévenir et maîtriser les dangers et nuisances liées aux installations d'EnR.

Ces zones ne peuvent **pas être établies** dans les parcs nationaux ni dans les **réserves naturelles** ainsi que dans les **ZPS Natura 2000** et dans les **ZSC Natura 2000 liées aux chiroptères**.

Pour l'instant, sur le territoire de Chambon-sur-Lac, **aucune Zone d'Accélération des EnR n'a été définie**.

■ Les documents de planification

La commune de Chambon-sur-Lac et plus globalement la Communauté de Communes du Massif du Sancy ne disposent **pas d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ni de Zones d'Accélération de la production d'EnR (ZAEEnR)**.

5.1.2. Les objectifs du PNR des Volcans d'Auvergne

Au travers de sa charte, le **PNR des Volcans d'Auvergne** définit **plusieurs objectifs sur la planification des énergies**.

Tout d'abord, la charte permet **d'engager une trajectoire de sobriété énergétique** en travaillant sur la **consommation à usage résidentiel** ainsi que pour le **transport** (développement des mobilités actives, du transport collectif, de l'intermodalité, du covoiturage...).

Sur la **production d'énergie renouvelable**, la charte encourage le **développement de la filière bois-énergie**, de la **méthanisation**, de la **géothermie** et du **solaire thermique**.

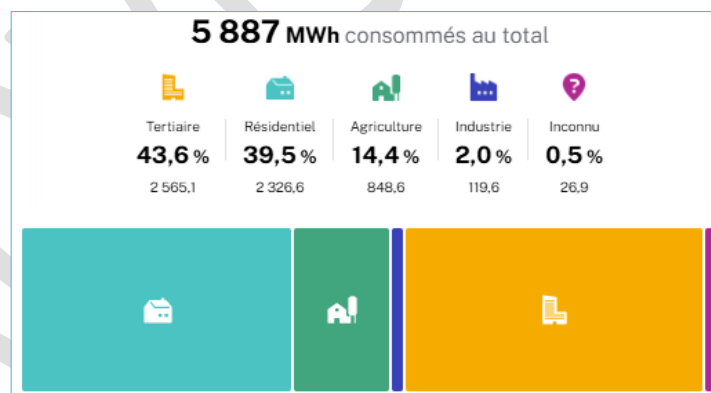
En accord avec la réglementation, la charte du PNR encadre le **développement des énergies renouvelables** afin de **préserver les richesses patrimoniales et naturelles** du territoire.

5.2. PRODUCTION ET CONSOMMATION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

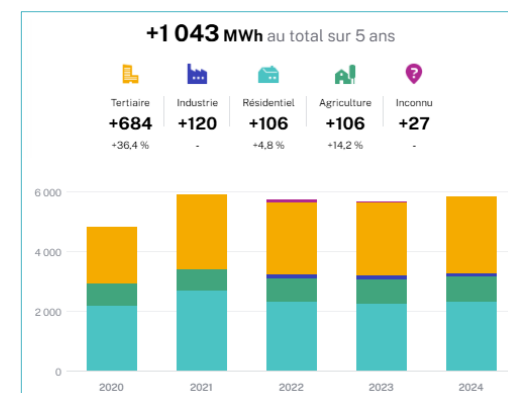
■ Consommation d'énergie

La commune compte **618 sites de consommation**, dont **480 à usage résidentiel** et **109 liés à l'activité tertiaire**. Au total, la **consommation énergétique** du territoire est de **5 887 MWh** soit **5,9 TWh**. Les bâtiments liés à **l'activité tertiaire** représentent **43,6 % de la consommation totale** tandis que le **résidentiel** en représente **près de 40 %**. L'agriculture représente seulement **14,4 %** de la consommation totale tandis que le reste (activité secondaire et destination inconnue) en représente moins de 3 %.

Sur les 5 dernières années, **59 nouveaux sites de consommation** ont été enregistrés tandis que la **consommation a augmenté de 1 043 MWh**, soit une **augmentation de la consommation de 21 % en 5 ans**, soit environ **+ 4 %/an**.



Consommation d'énergie du territoire en 2024 à Chambon-sur-Lac -
©Enedis - Bilan de territoire



Evolution de la consommation d'énergie sur les 5 dernières
années à Chambon-sur-Lac - ©Enedis - Bilan de territoire

■ Production d'énergie

La **production énergétique** à Chambon-sur-Lac est très réduite. **1 seul site** est raccordé et a une **puissance installée de 0,2 MW** pour une **production annuelle de 253 MWh**. Ainsi, la **production locale** est **très réduite**.

■ Bilan énergétique du territoire

Au total, la **consommation du territoire est 23 fois supérieure à la production locale** puisque la consommation est de 5 887 MWh et la production n'est que de 253 MWh.

Ainsi, sur les 5 dernières années, bien que la consommation ait augmenté de 21 % à Chambon-sur-Lac, la production est restée stable. Le **ratio production/consommation est donc en diminution sur la période récente**.

253 MWh produits



5 887 MWh consommés

Ratio de production/consommation énergétique - ©Enedis - Bilan de territoire

A l'échelle de la **Communauté de Communes du Massif du Sancy**, le **ratio production/consommation** est **plus élevé** mais reste **faible**, à **8,4 % en 2024** (20,5 TWh produits pour 244 TWh consommés). La production a tout de même significativement augmenté sur les 5 dernières années (+ 50 % environ). Ainsi, le ratio a légèrement augmenté (5,8 % en 2020). Plus globalement, le territoire du Massif du Sancy n'est absolument pas en situation d'autonomie énergétique.

■ Le potentiel de production énergétique

Au vu des surfaces concernées par des périmètres environnementaux (ZPS et ZSC Natura 2000, Réserves Naturelles Nationales, ZNIEFF...), du classement au sein du PNR des Volcans d'Auvergne et de sa localisation dans un environnement naturel préservé aux enjeux paysagers très importants, la **commune de Chambon-sur-Lac** ne semble **pas avoir vocation à accueillir des sites de production d'énergie renouvelable** tels que les parcs photovoltaïques au sol ou les parcs éoliens.

Sur la commune, le **potentiel de production énergétique** semble se limiter à la **production d'énergie photovoltaïque en toiture**. A Chambon-sur-Lac, le **potentiel photovoltaïque en toiture estimé** (si l'on recouvrait toutes les toitures adaptées avec des panneaux photovoltaïques) **pourrait permettre de garantir l'ensemble de la consommation électrique enregistrée sur la commune**.

5.3. PROSPECTIVE CLIMATIQUE

L'**adaptation au changement climatique** représente aujourd'hui un **enjeu majeur pour les territoires**. Puisque l'ensemble des activités humaines ont un impact sur l'évolution du climat, **l'aménagement du territoire est un levier très important**, aussi bien pour la **réduction des émissions de gaz à effet de serre** que pour **l'adaptation au changement climatique**.

Dans ce cadre, de nombreuses lois ainsi que des plans et programmes ont été construits ces dernières années afin de définir des objectifs climatiques. Dans ce cadre et à plus grande échelle, le département du Puy de Dôme s'est engagé et a construit le Master-Plan, adopté en 2021. Le Master Plan n'est pas un document cadre, mais une feuille de route où convergent les actions départementales en matière d'économie, de social, d'environnement. Il s'établit autour de 6 objectifs :

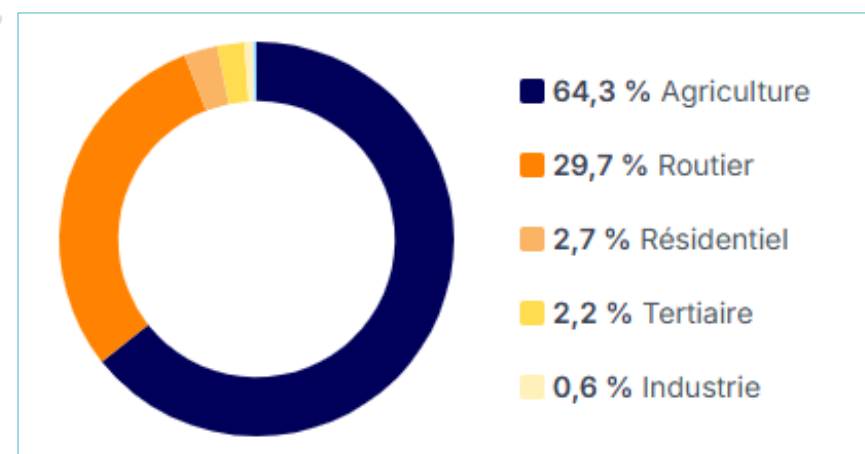
- Produire, Transformer et Consommer local et durable ;
- Être un département à énergie positive ;
- Protéger et partager l'eau, un bien commun ;
- Protéger et valoriser notre patrimoine naturel et culturel ;
- Favoriser la solidarité et les services essentiels ;
- Développer de nouvelles mobilités.

■ Les émissions de gaz à effet de serre (GES)

En 2018, les **émissions de GES du territoire communal** de Chambon-sur-Lac sont de **8 086t CO₂eq**, soit environ 20t CO₂eq/habitant permanent. Ces émissions sont liées aux activités et aux ménages vivant sur le territoire.

Parmi ces émissions, **64 % sont imputables à l'agriculture**, **30 % au transport routier**, 3 % au résidentiel, 2 % au tertiaire et moins d'1 % à l'activité industrielle. Ainsi, en comparaison d'autres territoires, **l'activité agricole** et le **transport routier** représente **l'extrême majorité des émissions de gaz à effet de serre** à Chambon-sur-Lac.

Les objectifs nationaux fixés à horizon 2030 visent une division par deux des émissions de GES par rapport à 1990. Ainsi, le PLU devra permettre cette diminution.



Répartition des émissions de GES par secteur en 2018 - ©Territoires au Futur - The Shift Project

■ Les enjeux sur la prospective climatique et la préservation de l'environnement, en lien avec les objectifs du Master Plan du Puy-de-Dôme

Ces enjeux sont analysés au regard des données du site Territoires au Futur porté par le Shift Project.

— Agriculture et alimentation

La commune recense une **vingtaine d'exploitants agricoles**. Au vu des surfaces exploitées, **plus de 75 % de la consommation alimentaire pourrait être fournie par la production locale actuelle**. En diversifiant la production agricole (sans prendre en compte les contraintes climatiques et pédologiques), 100 % de la consommation alimentaire pourrait en théorie être fournie par la production locale. Enfin, en réduisant de 50 % la consommation de viande, 100 % de la consommation alimentaire pourrait en théorie être fournie localement en diversifiant la production agricole.

Ainsi, dans le cadre de l'adaptation aux contraintes environnementales prévues, les **enjeux liés à l'agriculture sont importants**. La **préservation des terres agricoles, en limitant la déprise agricole au profit de l'étalement urbain**, est un enjeu majeur qui sera pris en compte au sein du PLU.

— Economie et emploi

Sur la commune, **10 emplois**, soit 12,5 % des emplois de la commune, sont **considérés comme à risque sur le territoire au vu des enjeux et des objectifs de la transition énergétique**. Ainsi, ces emplois pourraient être amenés à disparaître dans les prochaines années.

L'activité économique de la commune sera donc amenée à évoluer au fur et à mesure de la transition énergétique. De plus, près de ¾ des actifs utilisent la voiture individuelle pour se rendre au travail, ce qui n'est pas en accord avec les objectifs de développement des mobilités actives.

— Mobilité quotidienne

Au vu des objectifs de la transition énergétique, le territoire doit **faciliter l'accès sans voiture aux services publics, développer l'accès aux véhicules électriques et développer les alternatives à la voiture individuelle**. Ces objectifs visent à **réduire l'impact environnemental du transport routier** (notamment en termes d'émissions de GES mais également en consommation de matériaux). Le PLU pourra encourager et permettre l'évolution de ces pratiques.

— Logement et habitat

Selon les données de l'Ademe, **29 % des logements sont des passoires énergétiques**. L'enjeu de rénovation thermique est donc très important.

En 2022, 35 % des résidences principales sont chauffées au bois, 27 % par des chaudières au fioul et environ 6 % par le gaz. Ainsi, **plus de 2/3 des résidences principales sont chauffées par des sources fortement émettrices de gaz à effet de serre**. Seulement 1/3 des résidences principales sont chauffées par l'électricité. Globalement, les **enjeux de baisse des émissions de GES du secteur résidentiel sont importants à Chambon-sur-Lac**.

	Nombre de résidences principales	Pourcentage
Gaz de ville – réseau de chaleur	3	1,4 %
Fioul - mazout	56	26,8 %
Electricité	67	32,1 %
Gaz en bouteilles ou citernes	10	4,8 %
Autre (bois, solaire, géothermie...)	73	34,9 %

Combustible principal de chauffage à Chambon-sur-Lac en 2022 - ©Insee RP

5.4. SYNTHÈSE - ENJEUX SUR L'ÉNERGIE ET LE CLIMAT

	Principaux constats	Principaux enjeux
Planification des énergies renouvelables et production	— Un cadre législatif et institutionnel qui encourage le développement des EnR : ▪ Loi Energie Climat, Loi Climat et Résilience, Loi d'accélération des EnR... ; ▪ Charte du PNR des Volcans d'Auvergne. — Pas de zones d'accélération des EnR définies sur le territoire communal — Une consommation d'énergie bien supérieure (23x) à la production locale : ▪ 5 887 MWh consommés ; ▪ 253 MWh produits.	— Permettre le développement des EnR afin d'atteindre les objectifs de production — Encadrer le développement de la production d'EnR pour préserver les aspects patrimoniaux, paysagers et naturels de Chambon-sur-Lac et du Massif du Sancy
Prospective climatique	— Des émissions de GES importantes portées principalement par l'agriculture et le transport routier : ▪ 64 % pour l'agriculture ; ▪ 30 % pour le transport routier ; ▪ <3 % pour le résidentiel.	— Promouvoir un aménagement urbain permettant de diminuer les émissions de GES par habitant, en favorisant les mobilités douces afin de viser la sobriété énergétique

6. RISQUES ET SANTE-ENVIRONNEMENT

6.1. RISQUES NATURELS

■ Risque inondation

Le **risque inondation** est **particulièrement important à Chambon-sur-Lac**. En effet, la **commune est concernée par le PPRI du bassin de la Couze Chambon**.

Le risque concerne la **vallée de la Couze Chambon jusqu'au Lac** ainsi que ses affluents (ruisseau du Bois de Benne, ruisseau de Quancouve).

Les **espaces urbanisés concernés** sont les suivants :

- Le **bourg de Chambon-sur-Lac**, concerné par un aléa fort qui concerne la majorité du secteur ;
- Le **village de Voissières**, en partie concerné par un aléa fort ;
- **Une partie du secteur de Varennes** en bordure du secteur de Quancouve.

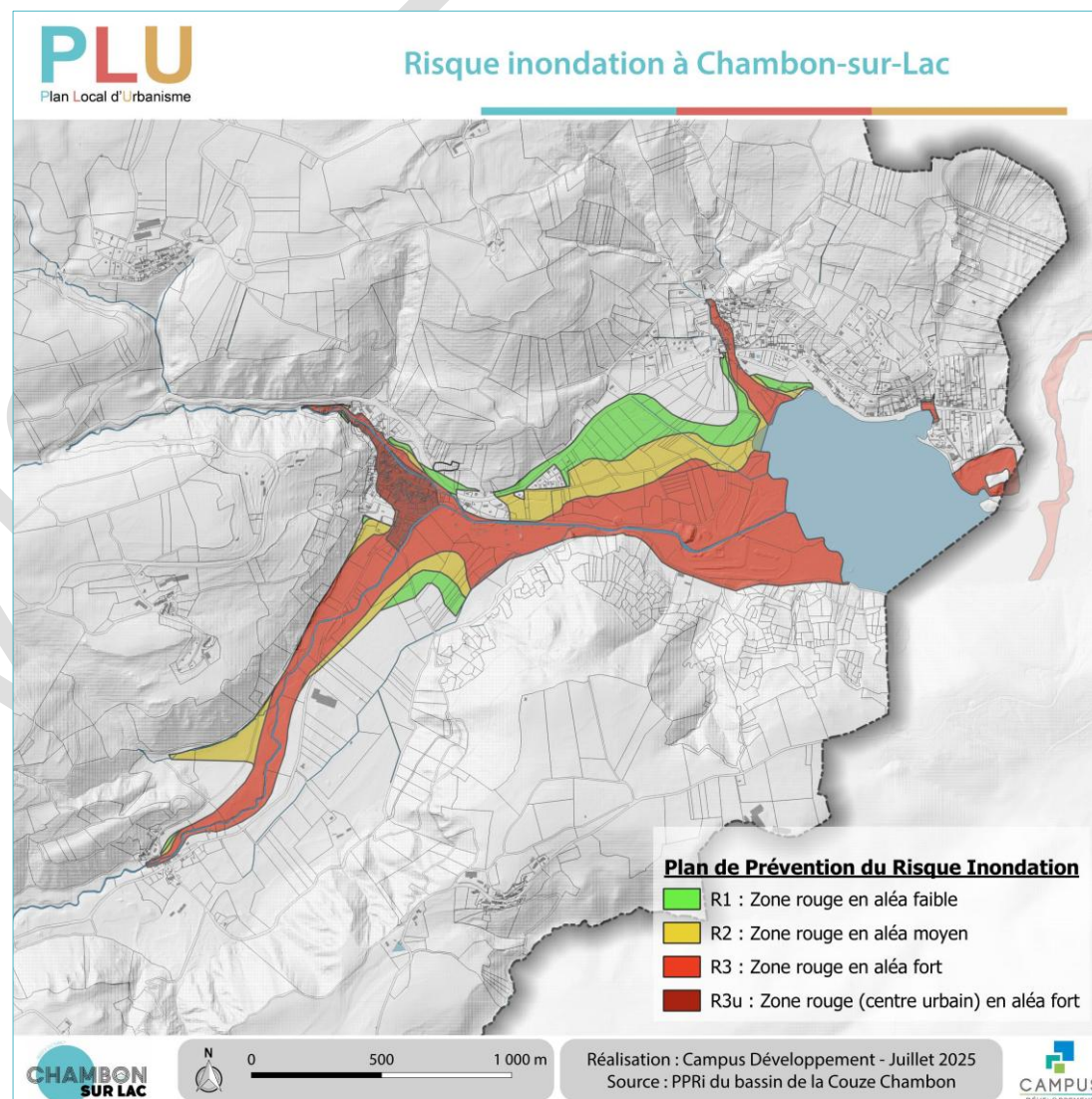
Entre Voissières et le Lac Chambon, des surfaces importantes de prairies sont également concernées par un risque inondation important.

Historiquement, la commune a subi de **fortes crues torrentielles dues au débordement de la Couze Chambon** sur le secteur du bourg.

La crue de Juillet 1994 a été particulièrement remarquable avec certaines rues inondées sous un mètre d'eau et des dégâts importants sur la voirie.

Le **risque inondation** sera **pris en compte au sein du PLU**, notamment via les prescriptions particulières.

Il faut noter que le PPRI est en cours de modification. Celui-ci sera possiblement pris en compte selon les délais.



■ Risque de remontées de nappes

Le **risque de remontées de nappes** est limité à Chambon-sur-Lac. Les **secteurs à risque** sont situés dans la **vallée de la Couze Chambon**, aux **abords du Lac Chambon** ainsi qu'au Sud-Est de la commune, sur les hauteurs de Courbanges, de Super-Besse et de la Vallée de Chaudefour.

Globalement, les **espaces urbanisés sont peu concernés par le risque de remontées de nappes**.

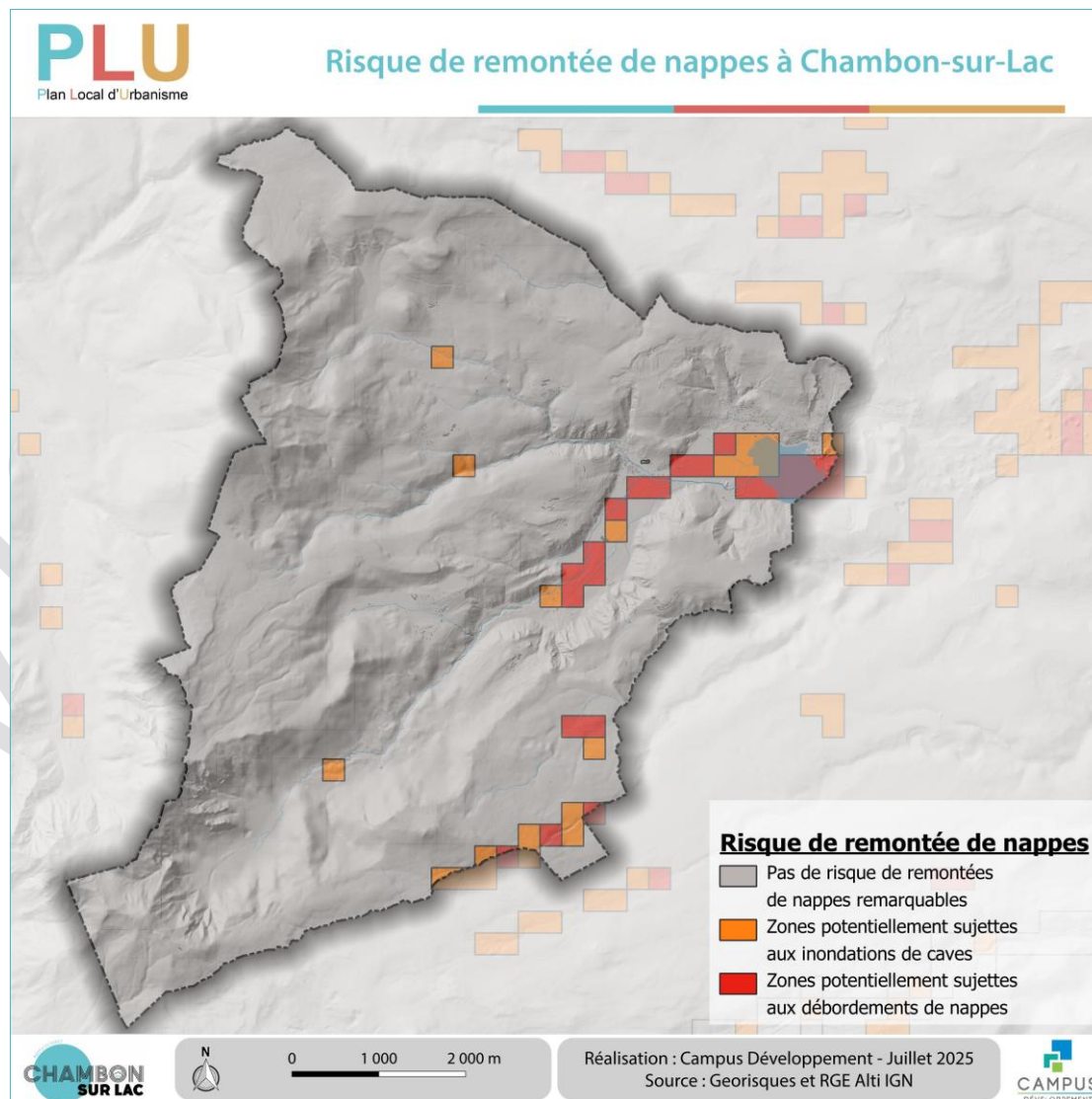
■ Risque de tempête et incendie

Les enjeux relatifs aux **risques tempête et feu de forêt** sont **faibles sur la commune**. C'est pourquoi elle ne fait l'objet d'**aucun plan de prévention contre le risque incendie de forêt**. La commune de Chambon-sur-Lac n'est **pas concernée par le zonage informatif des obligations légales de débroussaillage**. Le risque incendie est limité aux boisements situés sur le territoire (Bois des Bouves, Bois de Voissières, Vallée de Chaudefour). Ce risque doit être surveillé car des **incendies ont été notés récemment dans le massif du Sancy** (incendie de l'été 2024 à Chastreix-Sancy...).

Le **risque tempête est réduit**. La commune n'est **pas concernée par le risque de vents cycloniques**.

■ Risque radon

L'**intégralité du territoire communal est concernée par un potentiel radon de catégorie 3**, comme la grande majorité du département du Puy-de-Dôme. Le radon est un gaz radioactif résultant de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans la croûte terrestre. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



■ Risque sismique

L'intégralité du territoire communal est concernée par un **risque sismique de niveau 3**, soit un **risque modéré**. En zone 3, des **règles de construction parasismique** s'appliquent pour la construction de maisons individuelles ainsi que pour les constructions de grande taille (selon l'Eurocode 8), aux établissements recevant du public et aux établissements assurant la sécurité civile et la distribution d'énergie. Ces règles s'appliquent également aux bâtiments existants dans certaines conditions, notamment à l'occasion de travaux importants.

■ Risque de mouvement de terrain

Le **risque mouvement de terrain** est **important à Chambon-sur-Lac**. Sur les dernières décennies, **plusieurs chutes de blocs/éboulements et coulées de boues ont été recensées**, notamment à Serrette, dans la Vallée de Chaudefour et aux rochers de Pousseterre et de l'Aigle.

Dans la Vallée de Chaudefour, des coulées de boues liées à la Couze Chaudefour et au relief ont été enregistrées. La **D996**, en direction du Col de la Croix-Morand, est **sujette aux chutes de blocs rocheux** qui se détachent de la paroi.

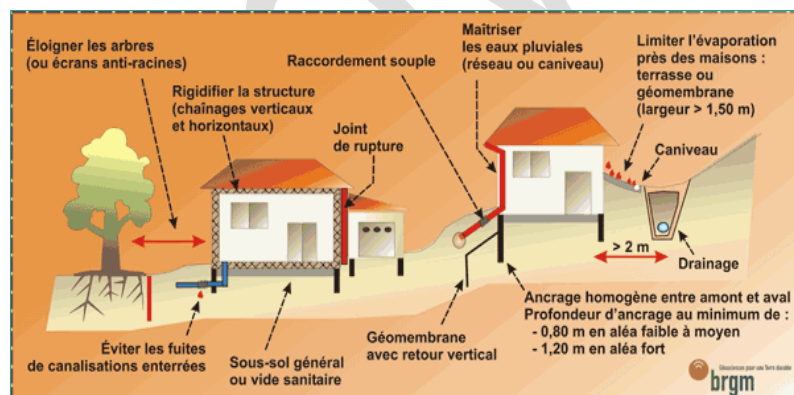
■ Risque de retrait-gonflement des sols argileux

Le **risque de retrait-gonflement des argiles** est **présent à Chambon-sur-Lac**. Il concerne en effet **1 398 ha** (classés en niveau de risque moyen et faible), soit **environ 30 % du territoire communal**.

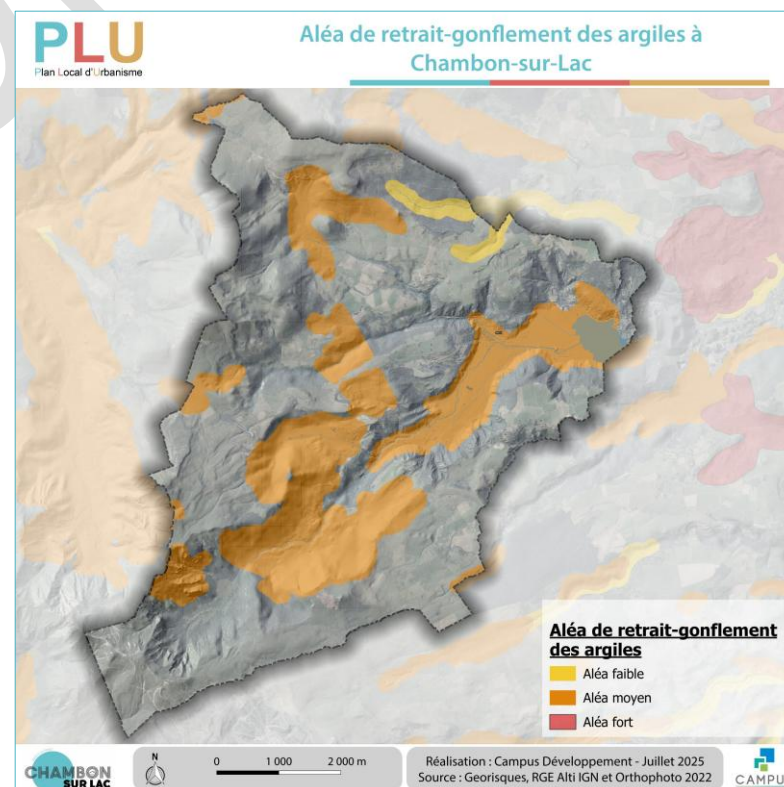
La **majorité des secteurs urbanisés** est concernée par un **aléa moyen** : le **bourg**, le **secteur du Lac Chambon**, **Voissières**, **Monneaux** et **Montmie**. Ainsi, le nombre de constructions existantes concernées est particulièrement important.

Des prairies et des espaces naturels sont également concernés par un aléa faible à moyen.

Cet aléa implique des **contraintes d'aménagements majeures** dans les secteurs où un développement urbain est prévisible.



Dispositions prescrites pour construire sur sol argileux - ©BRGM



■ Risque d'avalanches

L'ensemble de la commune est concerné par le risque avalanche selon le DDRM du Puy-de-Dôme. Au vu du relief, de l'altitude et des pentes, le **risque avalanche est principalement contraint à la Vallée de Chaudfour** et à ses abords. Le **principal secteur urbanisé concerné** par ce risque est le **village de Monneaux**, situé en contrebas du Chambon des Neiges et du Puy Jumel. **Le bourg et le secteur de Varennes-Lac Chambon sont relativement peu concernés par ce risque.**

■ Risque climatique

Le **climat de Chambon-sur-Lac** est un **climat de montagne**.

Au vu de **l'évolution du climat**, les **phénomènes de vagues de chaleur** sont devenus **beaucoup plus fréquents** et le seront encore plus dans les années et décennies prochaines. En lien avec ces vagues de chaleur, le **phénomène d'îlots de chaleur** doit être pris en compte. En effet, il fait plus chaud en ville qu'en périphérie ou dans les espaces naturels.

Au vu de **son altitude**, de **sa localisation** et de **son organisation urbaine**, la commune de **Chambon-sur-Lac est peu concernée par cette problématique**. En effet, elle est située dans un **territoire de montagne** avec une **altitude minimale de 875 m**. De plus, les **secteurs urbains sont plutôt peu denses** et relativement **aérés**. Les espaces naturels et prairies, les cours d'eau et le Lac Chambon participe à cet effet de minimisation des îlots de chaleur.

Le **risque climatique sur la santé humaine** est donc **faible à Chambon-sur-Lac**.

6.2. RISQUES TECHNOLOGIQUES

■ Risque de transports de matières dangereuses

La commune n'est **pas concernée par la présence de réseaux de gaz ou d'hydrocarbures** engendrant des risques. A Chambon-sur-Lac, le **principal risque de transport de matières dangereuses** est lié **au trafic routier sur les routes départementales**. Cependant, puisque la commune n'est **pas traversée par des axes routiers majeurs**, le **risque est faible** : il est **limité à la D996** qui traverse le secteur du Lac Chambon, de Varennes et le bourg.

■ Risques technologiques et industriels

La commune de Chambon-sur-Lac n'est **pas concernée par la présence d'établissements technologiques et industriels déclarants des rejets et transferts de polluants**. Le site le plus proche se situe à Besse-et-Saint-Anastaise à plusieurs kilomètres de la commune et des secteurs habités.

Aucune usine ou site industriel n'est présent sur la commune. Ainsi, les **risques technologiques et industriels sont très faibles** à Chambon-sur-Lac.

■ Risque minier - cavités

Une **cavité** est **recensée au Sud du village de Voissières**, en contrebas du village de Montmie. Les enjeux d'aménagements liés à cette cavité sont nuls.

Globalement, le **risque minier lié aux cavités est nul à Chambon-sur-Lac**.



D996 au bord du Lac Chambon - ©Google Street View

6.3. NUISANCES ET POLLUTIONS

■ Installations classées pour la protection de l'environnement

Hormis les exploitations agricoles classées ICPE, la commune de Chambon-sur-Lac ne compte **pas d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement**. **Quelques ICPE en exploitation ou en fin d'exploitation sont situées dans les communes alentours**, à Murol (Organicom), Saint-Nectaire (La Prairie aux Marmottes), à Besse-et-Saint-Anastaise (Compagnie des Fromages et Richesmonts), au Mont-Dore (Andésite – Graniterie des Volcans) ainsi que quelques autres situées plus loin. Globalement, les **enjeux liés aux ICPE sont inexistant**s.

■ Sites et sols potentiellement pollués

Un seul site potentiellement pollué est recensé sur la commune. Il s'agit d'une **ancienne décharge aujourd'hui aménagée en tant que point propre**. Le site est **situé en bordure Ouest de la D996, entre le bourg et le village de Varennes**. Il ne concerne pas les secteurs habités de la commune et n'engendre **pas d'enjeux particuliers**.

■ Nuisances sonores

La commune de Chambon-sur-Lac n'est **pas concernée par des nuisances sonores particulières**. Les seules nuisances sonores potentielles sont liées aux **routes départementales traversant le territoire**. Aucune route n'est concernée par un classement sonore particulier. Les activités industrielles les plus proches sont éloignées de la commune et n'impactent pas le territoire grâce au relief.

Aucun aéroport ne se situe à proximité. La commune n'est **pas soumise à un plan d'exposition au bruit**.

■ Ambiance lumineuse

La commune de Chambon-sur-Lac n'est **pas concernée par la pollution lumineuse**. Aucune source de pollution lumineuse importante n'est présente à proximité. La commune est **éloignée des grandes villes** et le massif du Sancy permet de limiter les nuisances.

Globalement, la **trame noire est préservée à Chambon-sur-Lac**.

Aucun enjeu concernant les pollutions lumineuses n'est à noter.



Pollution lumineuse à Chambon-sur-Lac -
©LightPollutionMap

■ La gestion des déchets

— La politique de collecte et de gestion des déchets

Pour la commune de Chambon-sur-Lac, la **collecte et la gestion des déchets** est assurée par le **SICTOM** (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) **des Couzes**. La compétence du SICTOM s'étend sur 47 communes faisant partie de 4 intercommunalités distinctes (CC du Massif du Sancy, CC Dômes Sancy Artense, CC Mond'Arverne et Agglomération Pays d'Issoire). La mission du SICTOM est de garantir une **gestion efficace et responsable des déchets** sur le territoire.

Le **site de gestion des déchets** collectés est **situé à Clermont-Ferrand**, via le VALTOM et la société ECHALIER-PAPREC. La **déchèterie la plus proche** de Chambon-sur-Lac se situe à **Besse-et-Saint-Anastaise**, à moins de 20 min du bourg de Chambon-sur-Lac.

Le SICTOM propose également la **mise à disposition gratuite d'un composteur individuel** afin d'encourager cette pratique et de limiter la collecte des déchets.

— Le tri et la collecte des déchets à Chambon-sur-Lac

Plusieurs points de collecte et de tri sont à disposition des habitants. Les plus importants sont situés dans le **bourg**, à **Varennes**, à **Monneaux** et au **bord du Lac Chambon**.

D'autres points de collecte, notamment des emballages, sont situés au niveau du camping à l'Est du bourg, à Serrette, à Voissières, à Montaleix ainsi qu'à Bressouleille.

Aucune problématique particulière concernant le traitement et la collecte des déchets n'est à noter.



Territoire du SICTOM des Couzes - ©SICTOM des Couzes



Exemples de points propres situés dans le bourg, à la Vergne-Les Bombes ainsi qu'entre le bourg et Varennes - ©Google Street View

6.4. SYNTHÈSE - ENJEUX RISQUES ET SANTÉ-ENVIRONNEMENT

	Principaux constats	Principaux enjeux
Risques naturels	- Une commune concernée par quelques risques naturels majeurs avec des différences selon les secteurs : - Risque inondation : concerne le bourg, Voissières et une partie de Varennes ; - Risque moyen de retrait-gonflement des argiles : concerne le bourg, le secteur du Lac Chambon, Voissières, Monneaux et Montmie ; - Risque mouvement de terrain : concerne Serrette et les abords de la D996 ; - Risques radons, séismes, climatiques et incendies : risques diffus concernant tout le territoire.	- Prendre en compte le risque inondation, notamment dans le bourg mais également à Voissières et à Varennes - Limiter l'urbanisation et les aménagements dans les secteurs à risque d'écoulements/chutes de blocs et à risque d'avalanches - Prendre en compte les enjeux du changement climatique dans l'aménagement du territoire
Risques technologiques	- Une commune épargnée par les risques technologiques : - Pas de transports de gaz ou d'hydrocarbures, d'établissements technologiques et industriels polluants ni de risque minier.	
Nuisances et pollutions	- Une commune peu concernée par les nuisances et pollutions : - Des ICPE uniquement liées à l'activité agricole ; - Un seul site potentiellement pollué aujourd'hui utilisé comme point propre ; - Pas de nuisances sonores et lumineuses particulières ; - Une collecte des déchets qui fonctionne correctement.	- Prendre en compte les activités agricoles et leurs possibles évolutions pour éviter les conflits d'usage et prévoir les zones potentielles de rejets de polluants - Limiter le développement des installations porteuses de nuisances sonores ou lumineuses